



LESIGNY

ville nature!

Rapport des orientations budgétaires 2022

Commune de Lésigny
Département de Seine-et-Marne

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE	4
A. Le contexte économique Mondial	4
B. Le contexte économique Européen	6
C. Le contexte économique Français	7
LA LOI DE FINANCES 2022	15
A. Recettes du budget général	15
B. Dépenses du budget général	16
C. Solde budgétaire de l'État	18
D. Dette publique	21
SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES	21
A. Les concours Financiers de l'État	21
B. Péréquation verticale	23
C. Péréquation horizontale	25
D. Potentiel financier : la neutralisation de la réforme fiscale	26
ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LESIGNY	29
A. Préambule	29
B. La fiscalité communale	29
C. Les dotations versées par l'État	32
D. Les quatre indicateurs synthétiques des risques financiers	34
E. Le ratio de désendettement de la Commune de Lésigny	40
LES GRANDES LIGNES DU RESULTAT DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021	42
LES ORIENTATIONS FINANCIERES ET LES MASSES BUDGETAIRES POUR 2022	46
A. L'évolution des recettes de la section fonctionnement	46
B. L'évolution des dépenses de la section fonctionnement	49
C. L'évolution des dépenses de la section d'investissement	52
D. L'évolution des recettes de la section d'investissement	54
BUDGETS ANNEXES 2022 (Eau-Assainissement et Spanc)	56
A. Budget annexe eau 2022	56
B. Budget annexe assainissement	58
C. Budget annexe SPANC	60
CONCLUSION	61
Équilibre et autofinancement	61

Cadre juridique

L'article L. 2312-1 du CGCT dispose :

« (...) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (...). »

Ces dispositions ont été introduites par la loi NOTRe du 7 août 2015, article 107 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.)

Préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) réalisé sur la base d'un R.O.B., permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation économique et financière. Il représente une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire, puisqu'il doit permettre aux élus d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

En cas d'absence ou de manquement aux obligations de R.O.B., toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Selon la jurisprudence, la tenue du R.O.B. constitue une formalité substantielle.

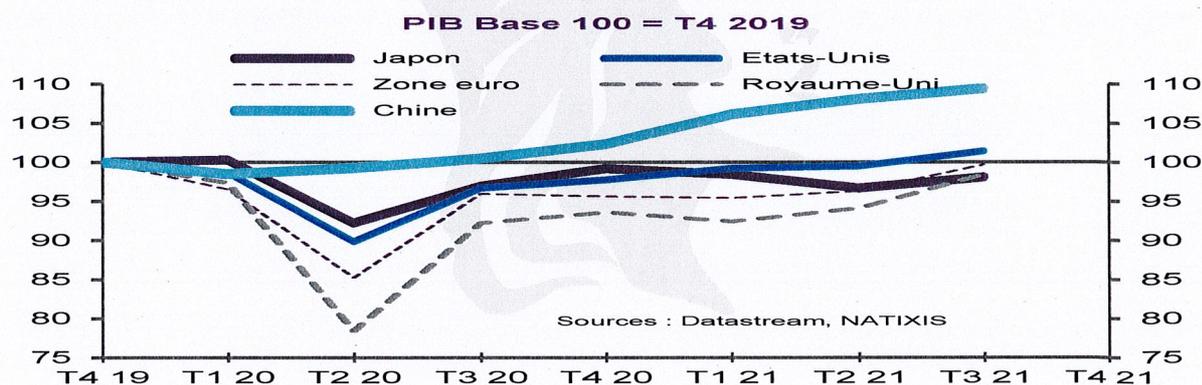
Le R.O.B. a lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget : il ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Un rapport explicatif de synthèse doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante et doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements projetés, sur le niveau et l'évolution de l'endettement et sur l'évolution envisagée des taux d'imposition.

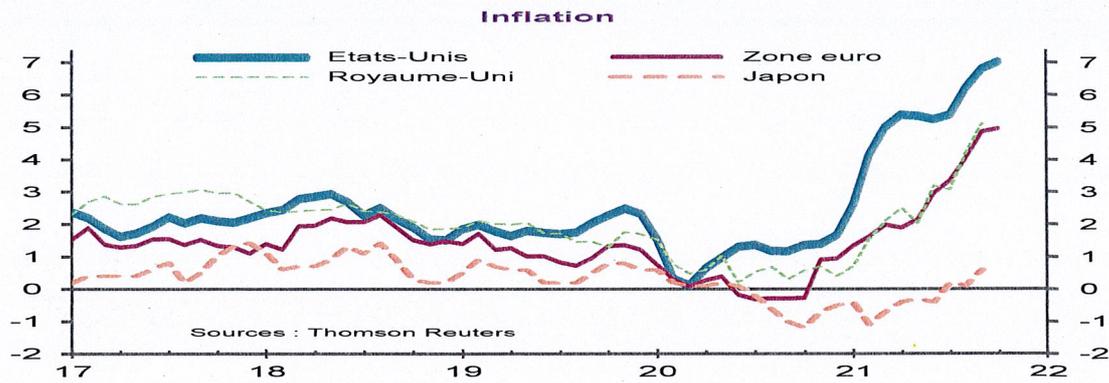
A) Le contexte économique Mondial

L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

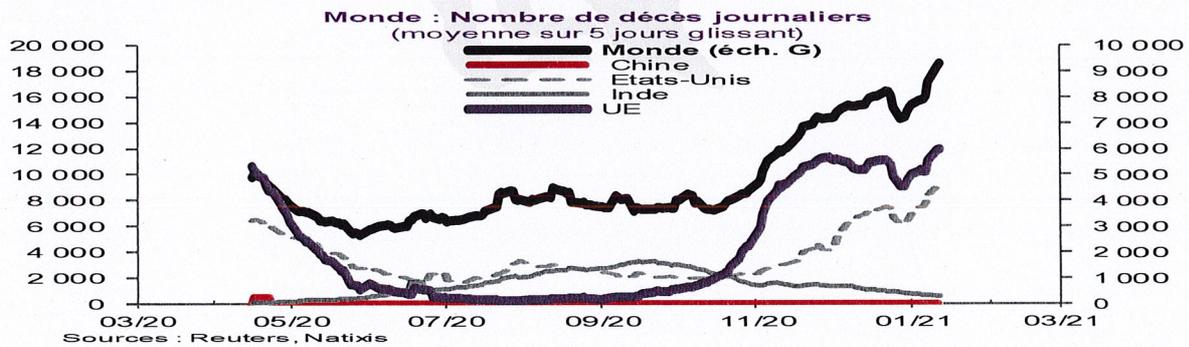
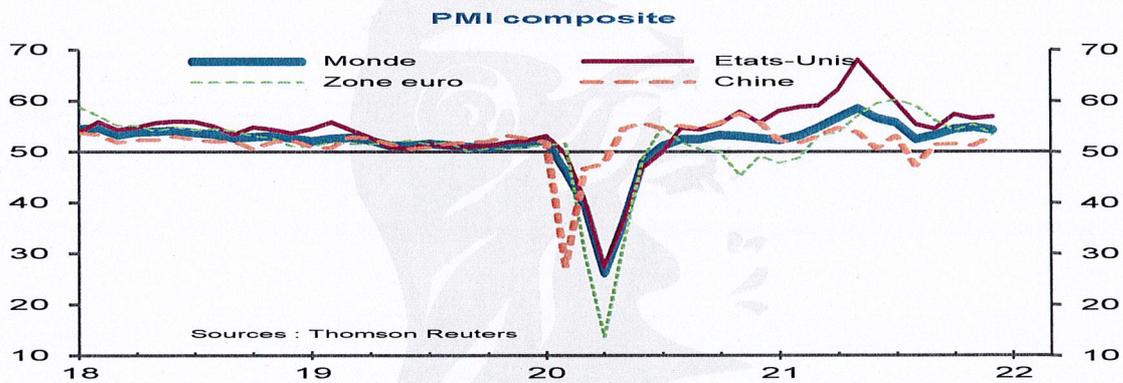
Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe, ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe, avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes, a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.



Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).



Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de cette année et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.

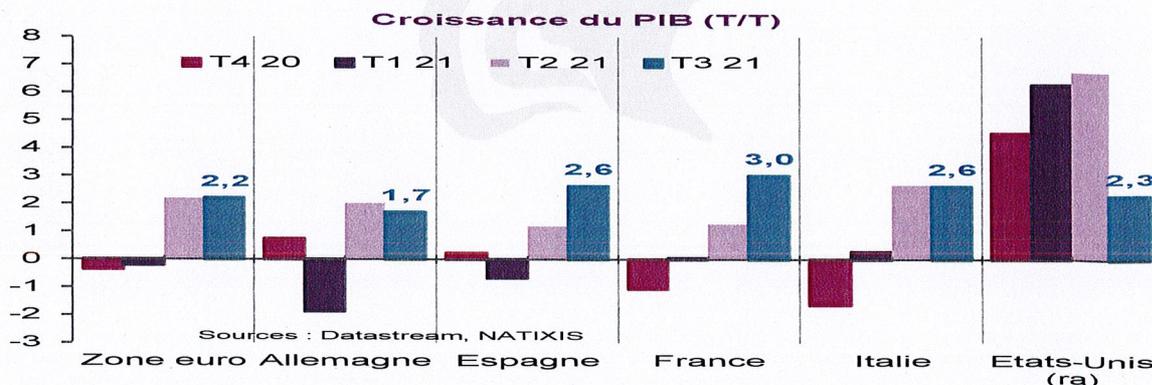


B) Le contexte économique Européen : une reprise plus tardive mais solide.....

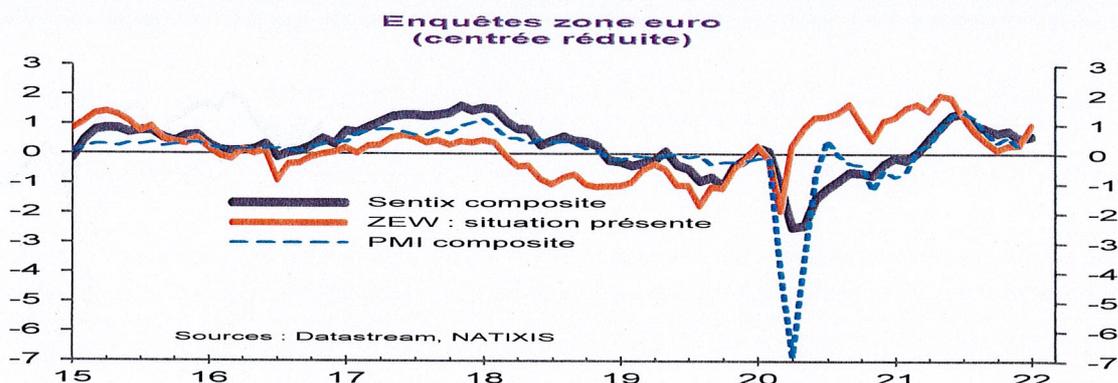
Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2 % T/T contre 2,1 % au T2.



Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier).



Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres. Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a annoncé son intention de réduire ses achats nets d'actifs dès le mois de novembre. La BoE et la BoC ont poursuivi leur tapering (avec une feuille de route précise notamment pour la BoE). Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au T3 dans le cadre du PEPP. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.

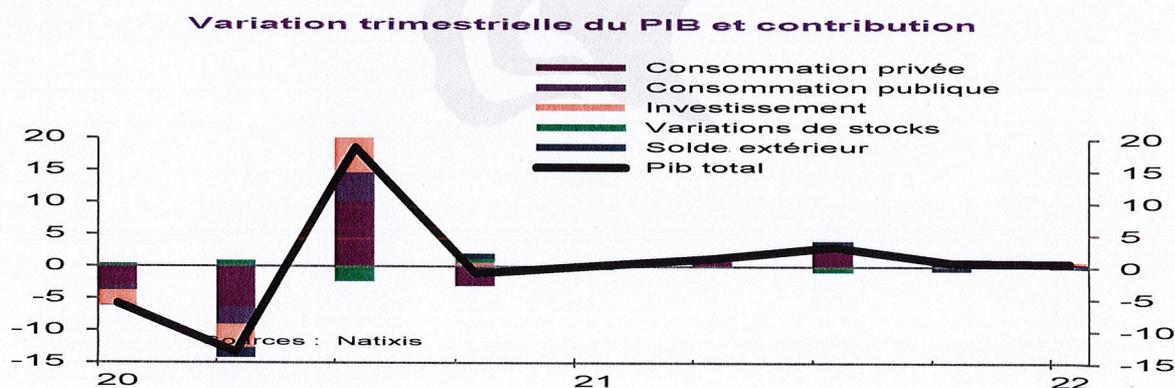


En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %

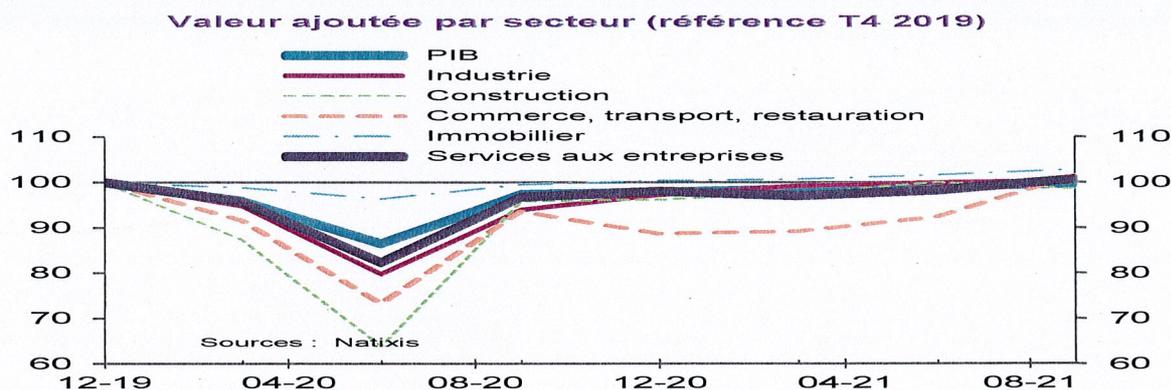
C) Le contexte économique Français

France : vers un retour à la normale de l'activité économique

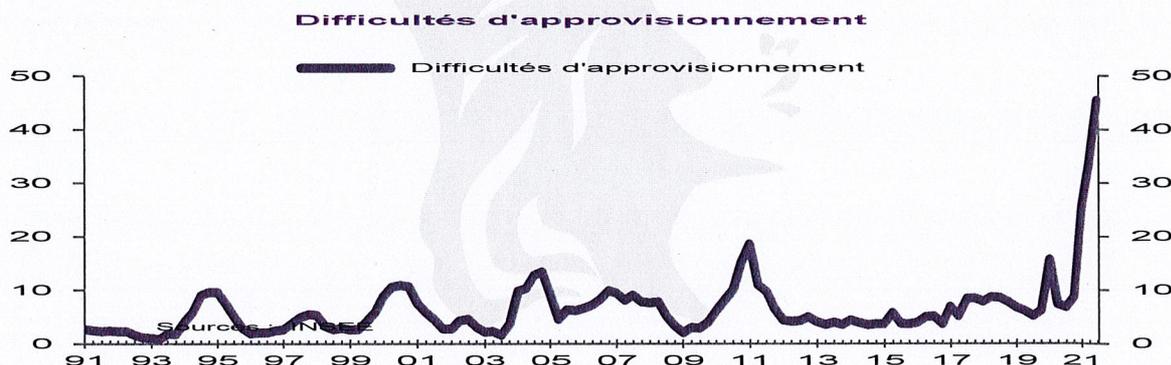
Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % T/T au troisième trimestre. Au T3 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire (T4 2019).



Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9 % au T3 2021 après + 44,9 % au trimestre précédent), la consommation des ménages a progressé de 5 % trimestre sur trimestre (T/T) au T3 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. De même, la consommation publique (+3 % T/T) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre. L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1 % T/T au T3 2021).



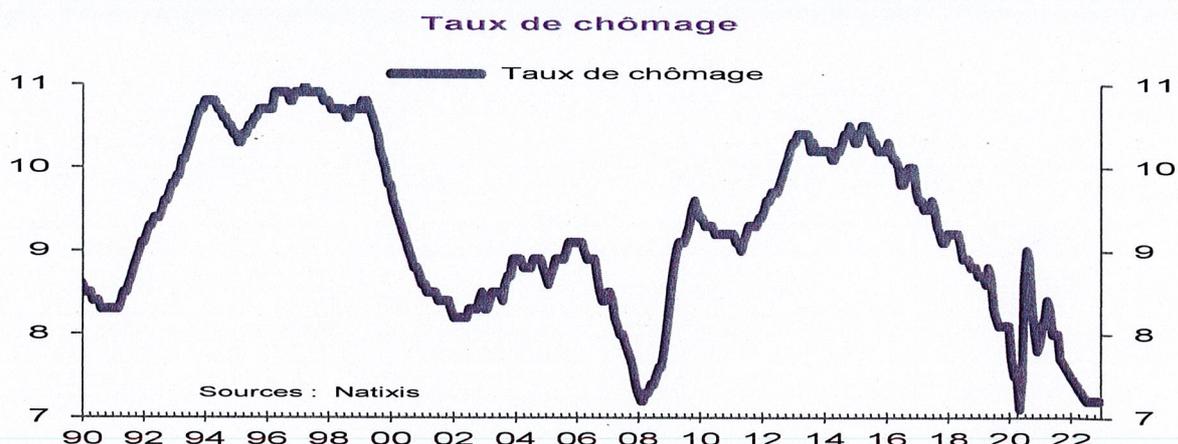
Dans ce contexte favorable, nous prévoyons une croissance proche de 2,9 % au T4 2021 et un retour de l'économie française à son niveau prépandémique d'ici la fin de l'année 2021. Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. D'une part, le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux variants qui impacteraient les chaînes de valeurs mondiales en cas de nouveaux confinements régionaux. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.



France : onde de choc amorti sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Au premier semestre 2021, 438 000 emplois ont été créés, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau pré pandémie dès juin 2021. Finalement, 222 000 emplois salariés auraient été créés entre fin 2019 et mi 2021, contre 270 000 par an en moyenne entre 2015 et 2019.

En 2021, la population active retrouverait une trajectoire tendancielle et le taux de chômage baisserait pour se positionner en dessous des niveaux prépandémiques.



Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement. En effet, d'après un sondage de l'INSEE, plus de 40% des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en août 2021. Cette tendance est encore plus notable dans le secteur du bâtiment, dans lequel 72% des entreprises estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en juillet 2021. Même si ces difficultés sont synonymes d'un retour de l'emploi en France, cette situation paraît tout de même paradoxale étant donné que le taux de chômage reste relativement élevé.



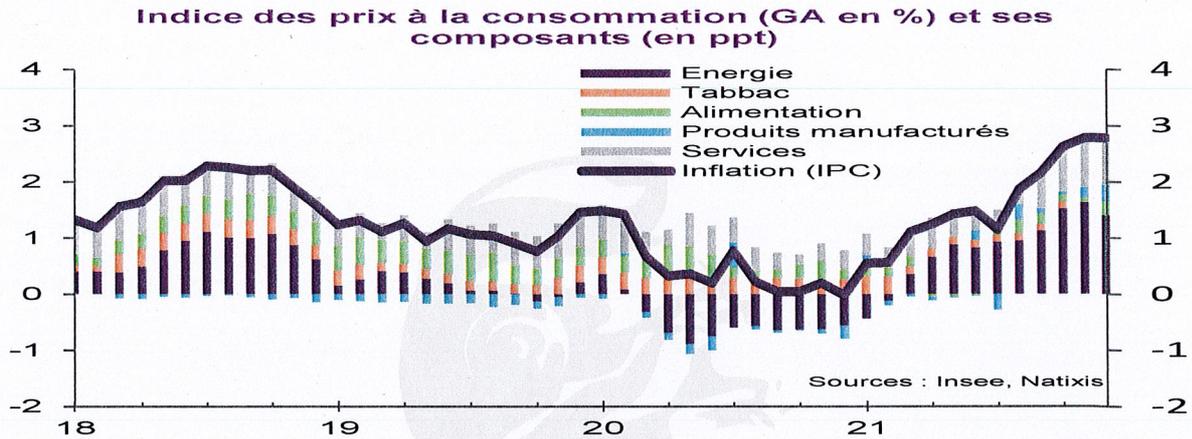
L'explication de ce phénomène se trouve dans la particularité de la crise de la COVID 19

- ✚ L'interruption soudaine des activités économiques,
- ✚ La rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel,
- ✚ Les difficultés de remobilisation de la main d'œuvre.

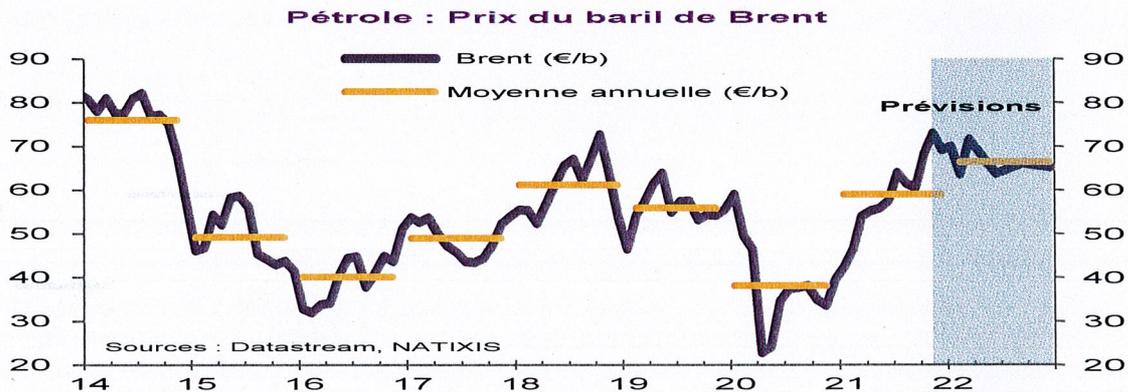
France : une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de baisse l'année dernière, de 1,5 % en janvier 2020 à 0% en décembre, en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, l'inflation IPC a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4 % en décembre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point). En cause, le cours du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 84\$ en octobre 2021. Dans la période récente, la

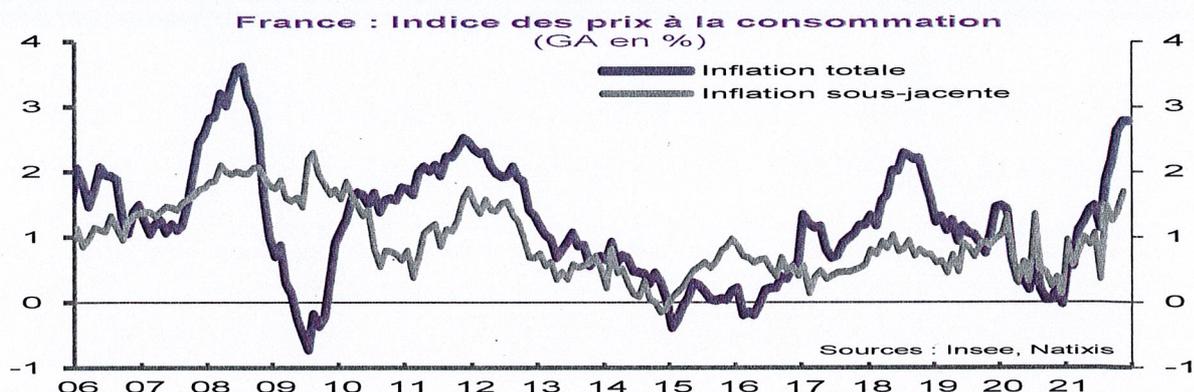
hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a, par ailleurs, observé un rattrapage de prix dans les services, notamment ceux qui ont été le plus durement touchés par les restrictions sanitaires. Enfin, pour certains biens manufacturés, la demande a rebondi à l'issue des confinements alors que l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement conduisant à des difficultés de production. Les prix des biens manufacturés (hors énergie et tabac) ont ainsi contribué positivement à l'inflation IPC depuis le mois d'août 2021.



L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions. Nous prévoyons, dès lors, que l'inflation IPC restera dans la zone des 2,5 % au cours du dernier trimestre pour ensuite se replier progressivement vers 1 % à la fin de l'année 2022. En moyenne annuelle, après 0,5 % en 2020, l'inflation IPC atteindrait 1,6 % en 2021 et 1,7 % en 2022.

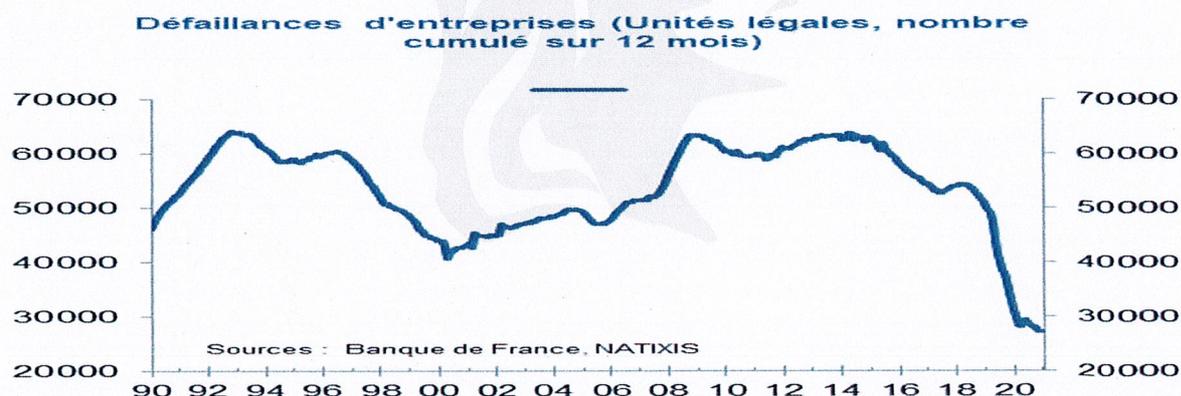


Enfin, hors prix des composantes les plus volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures sur le marché du travail susceptibles de conduire à une accélération des salaires et à des effets de second tour sur les prix. L'inflation sous-jacente atteindrait en moyenne 1,1 % en 2021 et 1,3 % en 2022.

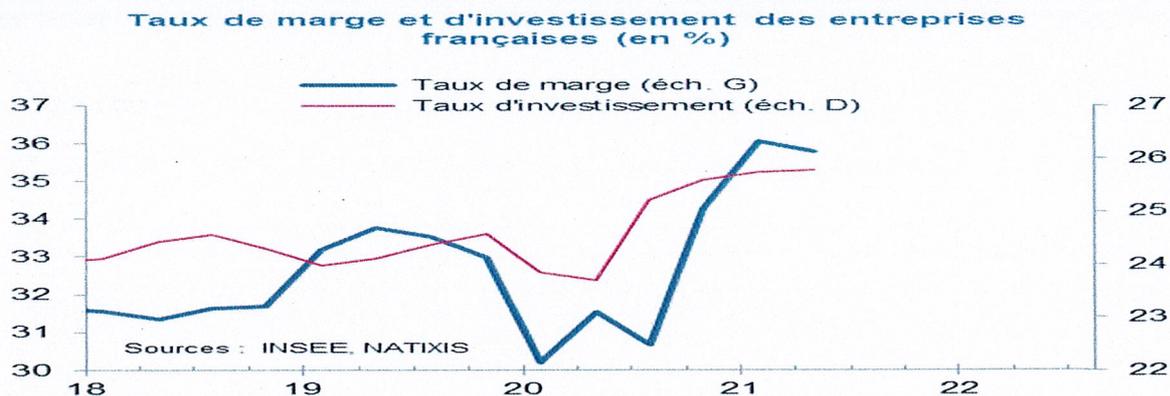


France : des entreprises qui se portent bien

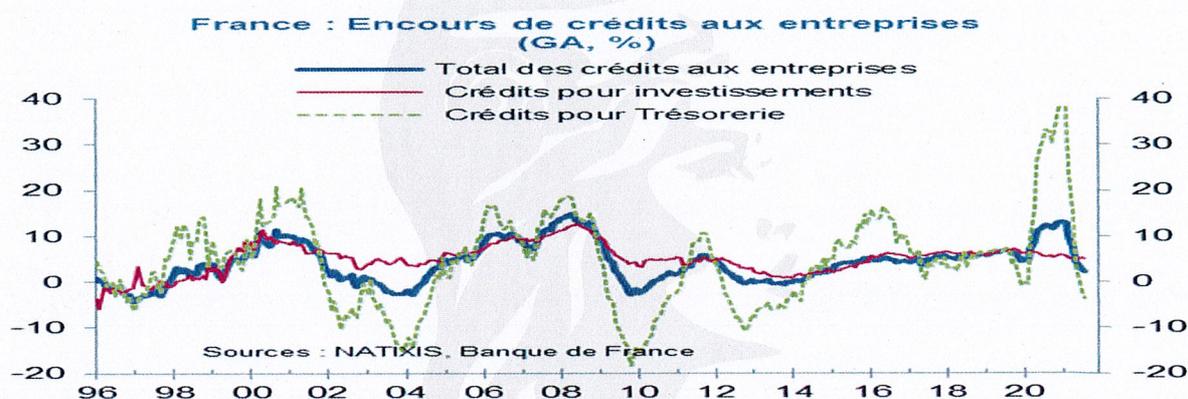
Les résultats des entreprises françaises sont bons. Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'État, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (passé, pour le taux normal de 28 % en 2020 à 26,5 %). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.



D'autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts : 35,9 % au T1 et 35,4 % au T2. Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement. L'investissement des entreprises est en effet reparti à la hausse depuis un an (+1,9 % T/T au T2 2021) et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le T1, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives. Nous prévoyons une progression de 14,1 % en glissement annuel en 2021 (par rapport à 2020) puis de 6,9 % en 2022.

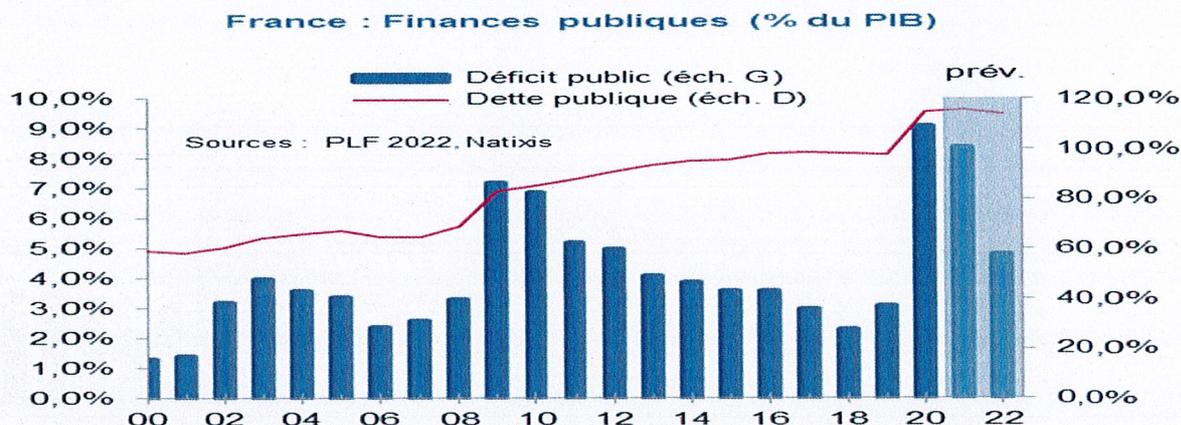


En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

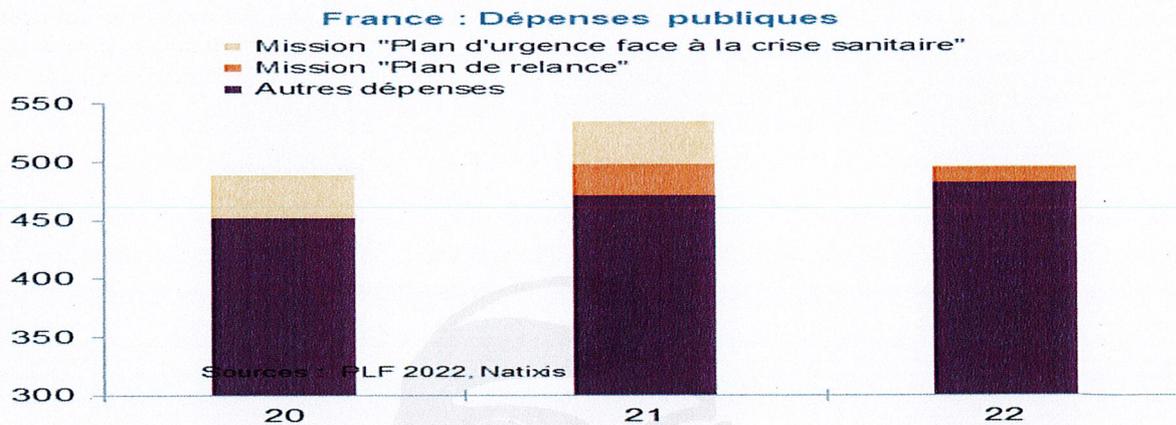


France : des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après la loi de finances initiale (LFI) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022.



Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.



Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- ✚ une inflation durablement plus élevée qu'attendu et,
- ✚ un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.

	2018	2019	2020	2021p	2022p
Deficit public (% du PIB)	2,3%	3,1%	9,1%	8,4%	4,8%
Dettes publiques (% du PIB)	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
Taux de dépense publique	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
Croissance du PIB (vol.)	1,8%	1,8%	-8,0%	6,7%	4,0%

Sources : PLF 2022, Natixis

Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, « mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030 » :

Pierre manquante à la Loi de Finances 2022, le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre. Au total, 30 milliards devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion bas carbone (entre autres). Ce sont entre 3 et 4 milliards qui devraient être investis en 2022 et donc intégrés au PLF 2022.

France 2030 : Objectifs		
Energie	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets. Devenir le leader de l'hydrogène vert. Décarboner notre industrie.	8 milliards
"Transports du futur"	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides. Produire le premier avion bas-carbone.	4 milliards
Alimentation	Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.	2 milliards
Santé	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.	3 milliards
Culture	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.	
Espace et fonds marins	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale. Investir dans le champ des fonds marins.	2 milliards



Le budget de l'État est composé :

- ✚ Du budget général qui retrace toutes les recettes et toutes les dépenses de l'État, à l'exception des recettes affectées par la loi de finances à certaines dépenses ;
- ✚ Des comptes spéciaux qui retracent des dépenses et des recettes de l'État entre lesquelles on veut établir un lien (comptes d'affectation spéciale, de concours financiers, de commerce, d'opérations monétaires) ;
- ✚ Des budgets annexes qui retracent les dépenses et les recettes d'un service de l'État dont l'activité tend, essentiellement, à produire des biens ou à rendre des services donnant lieu à paiement (contrôle et exploitation aériens, publications officielles et information administrative).

A) Recettes du budget général :

Les recettes fiscales nettes sont, par rapport à la prévision de la Loi de Finances Rectificative (LFR) 1, révisées à la hausse, à hauteur de +19,6 Md€. Cette hausse résulterait de plusieurs mouvements ayant trait à la reprise économique plus vigoureuse qu'attendu :

- ✚ Les recettes d'impôt sur le revenu seraient supérieures de +1,6 Md€ à la prévision de la LFR1 pour atteindre 77,0 Md€, du fait du dynamisme de l'assiette de revenus 2020 (encaissements du solde d'impôt sur le revenu 2020), qui a bénéficié des mesures d'indemnisation du chômage partiel, ainsi que de celui de l'assiette de revenus 2021 (prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu 2021) ;
- ✚ Les recettes d'impôt sur les sociétés seraient supérieures de +8,0 Md€ à la prévision de la LFR1, pour atteindre 36,4 Md€, en raison de la révision à la hausse des hypothèses de bénéfice fiscal 2020 et 2021, qui ont un impact direct sur les acomptes et les soldes versés au cours de l'année 2021 ;
- ✚ Les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) augmenteraient de +4,1 Md€ par rapport à la LFR1 pour atteindre 92,4 Md€, en raison du dynamisme des remontées comptables (données de chiffre d'affaires) observées à fin août ;
- ✚ Les recettes de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) nettes seraient en hausse de +0,4 Md€ par rapport à la LFR1, pour atteindre 17,5 Md€, en lien avec l'amélioration de la situation économique ;
- ✚ Les autres recettes fiscales nettes augmenteraient de +5,5 Md€ par rapport à la LFR 1 pour atteindre 55,3 Md€, avec en particulier :
 - ✓ Une hausse des recettes des impositions du patrimoine avec des droits de donations et de successions supérieurs de +1,1 Md€ à la LFR 1, au regard du dynamisme des prix immobiliers et des donations élevées observées au premier semestre 2021 ;

- ✓ Une hausse des recettes du prélèvement de solidarité de +0,9 Md€ en raison notamment des remontées comptables très dynamiques sur les dividendes et les plus-values immobilières.

La dynamique des recettes fiscales nettes se confirmerait pour 2022, avec une hausse de + 13,4 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2021, pour s'établir à 292,0 Md€ :

- ✚ La prévision d'impôt sur le revenu ressort en hausse de +5,3 Md€ par rapport à 2021 en raison de l'évolution spontanée de l'impôt de +8,5 %, portée par la bonne dynamique des revenus 2021, et du caractère progressif de l'impôt ;
- ✚ La prévision d'impôt sur les sociétés ressort en hausse de +3,1 Md€ malgré la poursuite de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, en raison de l'évolution spontanée de l'impôt (+5,7%) qui reste soutenue par une croissance marquée du bénéfice fiscal ;
- ✚ La prévision de TVA ressort en hausse de +5,1 Md€ par rapport à 2021, du fait de l'évolution spontanée de l'impôt (+5,5 %) ;
- ✚ La prévision de TICPE ressort en hausse +0,9 Md€ du fait de la hausse anticipée des consommations de carburants ;
- ✚ La prévision réalisée au titre des autres recettes fiscales nettes ressort en baisse de -0,9 Md€ malgré une évolution spontanée dynamique (+4,8 %), principalement en raison des effets de la mesure de suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (-2,8 Md€).

en Md€	Exécution 2020	LFI 2021	LFR 1	Révisé 2021	Ecart à la LFI	Ecart à la LFR1	PLF 2022 (courant)	Ecart à 2021
Recettes fiscales nettes	256,0	257,5	259,0	278,6	20,7	19,6	292,0	13,4
Impôt net sur le revenu	74,0	73,3	75,4	77,0	3,0	1,6	82,4	5,3
Impôt net sur les sociétés	38,3	31,0	20,4	38,4	5,4	8,0	38,5	3,1
TICPE nettes	6,9	17,1	17,0	17,5	0,4	0,4	18,4	0,9
Taxe sur la valeur ajoutée nettes	113,0	85,5	88,3	92,4	6,9	4,1	97,5	5,1
Autres recettes fiscales nettes	25,0	51,1	49,0	55,3	4,2	5,5	54,4	0,9
Recettes non fiscales	14,8	25,3	26,5	22,2	-3,1	-4,3	18,9	-3,3
Recettes de l'État	270,7	282,7	285,5	300,8	17,6	15,3	310,9	10,1

B) Dépenses du budget général :

L'évolution des dépenses de l'État dans la loi de finances initiale (LFI) pour 2022 est marquée par une normalisation après le contexte de crise sanitaire et économique des deux derniers exercices, avec une relative stabilité par rapport à la LFI pour 2021 de l'objectif de dépenses pilotables (ODETE) et une baisse marquée par rapport à la prévision 2021.

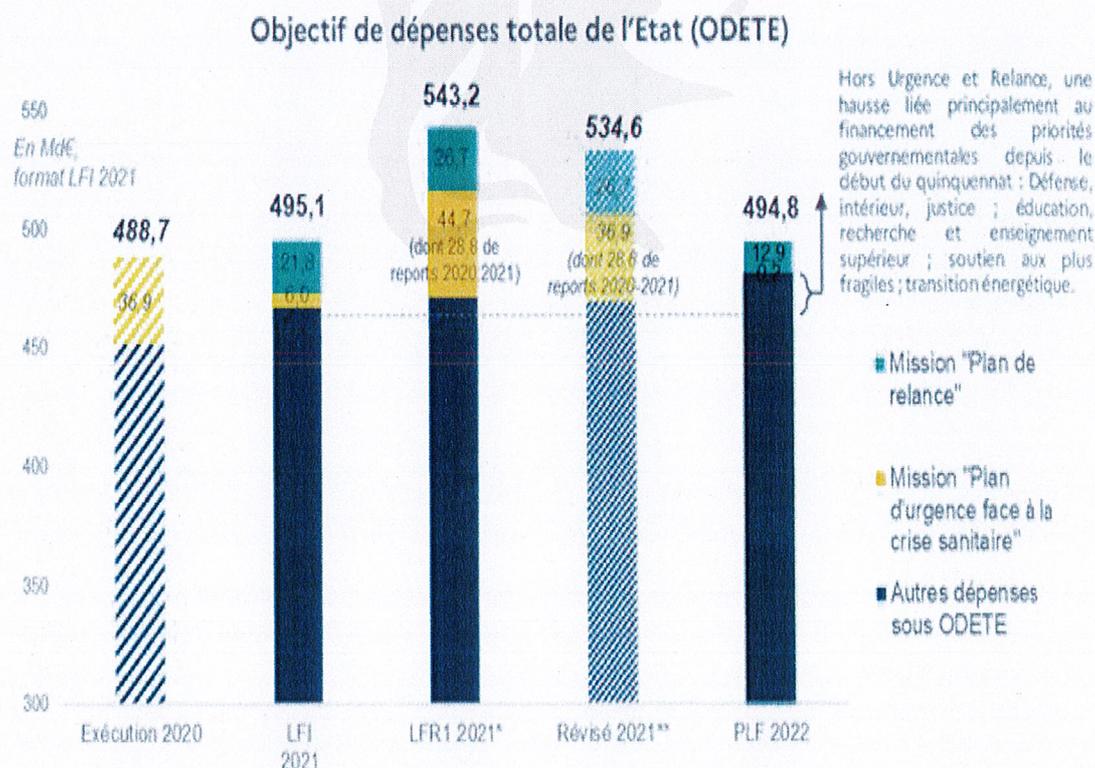
Les dépenses pilotables de l'État s'élèvent ainsi en LFI 2022 à 302,1 Md€ en format constant 2021, soit une hausse par rapport à la LFI pour 2021 de +11,8 Md€ avec les appels en garantie et de +10,9 Md€ hors appels en garanties. Ces moyens supplémentaires visent à financer les priorités du Gouvernement depuis le début du quinquennat, en matière de

réarmement de l'État régalien, d'éducation, de recherche, de transition écologique et de solidarité. Les crédits liés aux appels en garantie portés par le programme 114 augmentent de 0,8 Md€ par rapport à la LFI pour 2021, en lien avec les dispositifs de garanties déployés face à la crise, notamment les prêts garantis par l'État (2,7 Md€ prévus en 2022) et le Fonds pan-européen de garantie (0,5 Md€ prévus en 2022).

L'objectif de dépenses totales de l'État (ODETE), pour sa part, est prévu en 2022 à un niveau de 494,8 Md€ (format constant), soit une baisse de -0,3 Md€ par rapport à la LFI pour 2021 et de -19,6 Md€ par rapport à la première loi de finances rectificative pour 2021 (LFR1 2021). Cette évolution reflète une normalisation progressive du niveau de dépenses de l'État, après le pic connu en 2020 et 2021, sous le double effet des missions « Plan d'urgence face à la crise sanitaire » créée en 2020 et « Plan de relance » créée en 2021.

D'une part, la mission « Plan d'urgence » est en extinction en loi de finances 2022, avec une ouverture qui se limite à 0,2 Md€ pour l'achat de matériel sanitaire (programme 366), alors que la prévision de dépenses cumulée 2020-2021 s'établit à près de 80 Md€. Ne s'y ajouteraient en 2022 que les éventuels restes à payer des autres dispositifs d'urgence, au titre de 2021, qui seront financés par reports de crédits, compte tenu des sous-consommations attendues en 2021.

D'autre part, la LFI 2022 poursuit la mise en œuvre du Plan de relance, essentiellement concentrée sur deux ans (2021-2022) ; cependant, compte tenu du séquençage des dépenses de la mission et de l'objectif de célérité de déploiement du plan, le niveau de dépenses prévu en 2022 est en recul, avec 12,9 Md€ de crédits de paiement prévus sur la mission « Plan de relance ».



Sous l'effet de la nette réduction du déficit public et de la poursuite du rebond du produit intérieur brut en 2022, la dette refluera en 2022, avec un ratio autour de 114 pts de PIB, après une progression très forte en 2020 à 115,0 points de PIB (+17,5 points par rapport à 2019) et une quasi stabilisation en 2021 (115,6 points). Le taux de prélèvements obligatoires continuerait à décroître, passant de 44,5 % du PIB en 2020 à 43,7% en 2021 puis 43,5% en 2022, grâce à la poursuite des mesures de baisse des impôts payés par les entreprises et les ménages, qui demeurent l'un des marqueurs du quinquennat.

En % de PIB	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public	-2,3	-3,1	-9,1	-8,4	-4,8
Croissance volume de la dépense publique (hors CI)	-0,9	1,9	6,6	3,4	-3,5
Taux de prélèvements obligatoires	44,7	43,8	44,5	43,7	43,5
Taux de dépenses publiques (hors CI)	54	53,8	60,8	59,9	55,6
Dette publique	97,8	97,5	115	115,6	114

C) Solde budgétaire de l'État :

Par rapport à la LFR1 pour 2021 adoptée par le Parlement en juillet 2021, le solde budgétaire 2021 s'améliorerait de + 22,6 Md€ pour s'établir à 197,4 Md€. Cette amélioration s'explique premièrement par la hausse des recettes fiscales (+19,6 Md€), consécutive à l'amélioration du contexte macroéconomique, que mettent en évidence les données d'encaissements sur les sept premiers mois de l'année. Par rapport à la LFR, des plus-values sont ainsi anticipées notamment sur l'impôt sur les sociétés (+8 Md€), la taxe sur la valeur ajoutée (+4,1 Md€) et l'impôt sur le revenu (+1,6 Md€).

Les recettes non fiscales sont, en revanche, revues à la baisse de 4,3 Md€ par rapport à la LFR à la suite d'une actualisation de la chronique de versement de l'Union Européenne.

Le plan d'urgence face à la crise sanitaire est anticipée, à hauteur de 7,8 Md€, en lien avec l'amélioration de la situation sanitaire, par rapport aux crédits qui ont été ouverts dans la dernière LFR ou reportés.

Enfin, le solde des comptes spéciaux se dégraderait de -1,7 Md€ par rapport à la LFR principalement du fait de la consommation de crédits 2020 reportés sur plusieurs comptes spéciaux, notamment le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » et le compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés ».

Solde budgétaire de loi de finances rectificative n° 1 pour 2021 (dont reports Urgence)	-220,1
Prévision de sous-consommation des crédits de la mission Plan d'urgence face à la crise sanitaire	7,8
Variation des recettes fiscales nettes	19,6
Variation des recettes non fiscales	-4,3
Variation du solde du CAS PFE	-1,6
Variation du solde du compte d'avances aux collectivités territoriales	1,4
Variation du solde du CCF "Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés"	-0,9
Variation du solde des autres comptes spéciaux	-0,7
Autres	1,2
Solde budgétaire en 2021	-197,4

En 2022, le solde budgétaire s'établirait à -143,4 Md€, en nette amélioration par rapport à la prévision pour 2021 (+54,0 Md€), en raison de la normalisation progressive de la situation économique et sanitaire, qui conduit à une forte baisse des dépenses (-40,2 Md€) de l'État en 2022.

Ainsi, les principaux facteurs d'amélioration du solde résident dans la quasi-disparition des crédits de la mission « Plan d'urgence contre la crise sanitaire » (-36,7 Md€), liée à la normalisation de la situation sanitaire.

Après une forte hausse en 2021 (+4,5 Md€), les prélèvements sur recettes entameraient également un léger recul en 2022 (-0,5 Md€).

Par ailleurs, le solde des comptes spéciaux s'améliorerait de + 3,8 Md€, contrecoup de la consommation des reports 2020, ainsi que des mesures prises en 2021, au service du financement des prises de participation de l'État ou de l'octroi d'avances à des organismes publics autant que privés fragilisés par la crise. Ce solde s'établirait à 0,3 Md€, signe là aussi d'une normalisation progressive.

L'amélioration du solde s'explique également par le dynamisme des recettes fiscales (+13,4 Md€), conséquence du rebond de l'économie.

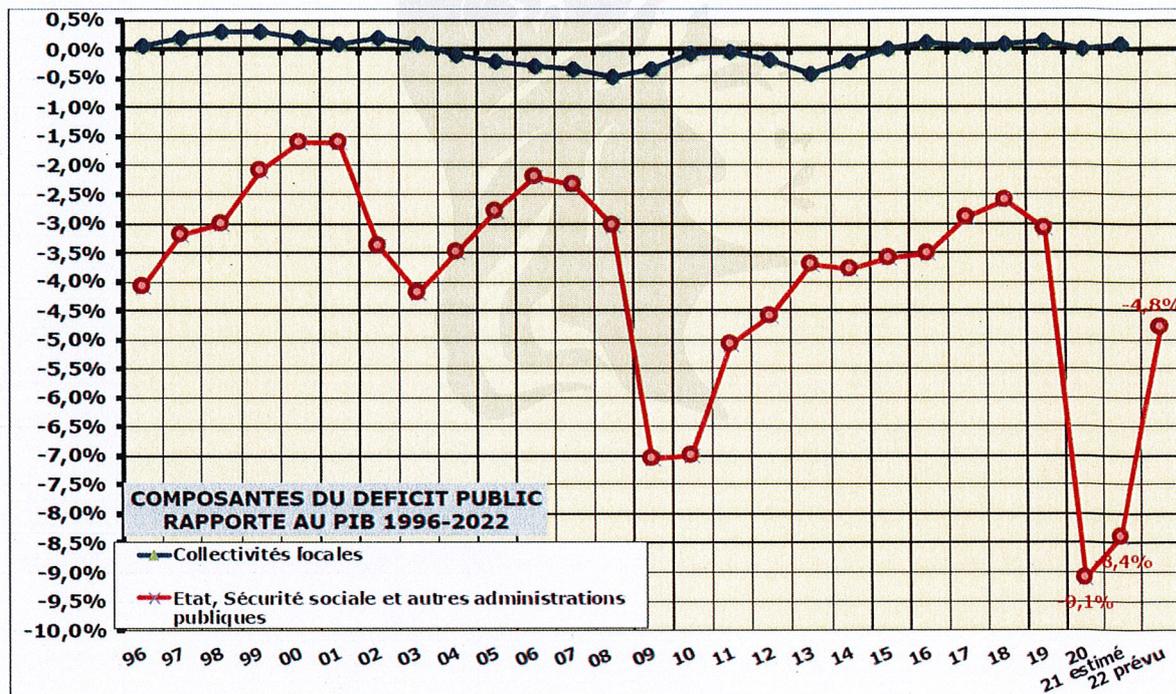
Enfin, faisant suite à l'engagement pris par le Gouvernement en 2021, un mécanisme d'isolement et d'amortissement de la dette COVID de l'État est introduit dans la Loi de Finances 2022 avec la création du programme 369 « Amortissement de la dette de l'État liée à la Covid-19 », doté de 1,9 Md€ en 2022.

Solde budgétaire en 2021	-197,4
Diminution des crédits de la mission "Plan d'urgence face à la crise sanitaire"	36,7
Hausse à périmètre courant des crédits sous norme de dépenses pilotables	-10,5
Baisse des décaissements de la mission "Plan de relance"	13,8
Diminution des fonds propres AFD	1,3
Ouverture de crédits au titre de cantonnement de la dette Covid	-1,9
Baisse des décaissements de la mission "Investissements d'avenir"	0,5
Variation des recettes fiscales nettes	13,4
Variation des recettes non fiscales	-3,3
Variation du solde des comptes spéciaux	3,8
Autres	0,3
Solde budgétaire en 2022	-143,4

Après le niveau inédit de 9,1 % du PIB en 2020, le déficit public se réduirait dès 2021 à 8,4 % du PIB en raison du rebond de l'activité. Cette réduction du déficit est progressive, du fait du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire et compte tenu de la montée en charge rapide du plan de relance.

En 2022, à la faveur de la poursuite du rebond de l'économie et de l'extinction des mesures de soutien, le déficit public serait quasiment réduit de moitié. Il atteindrait 4,8 % du PIB en 2022.

Evolution du solde public (en % de PIB)

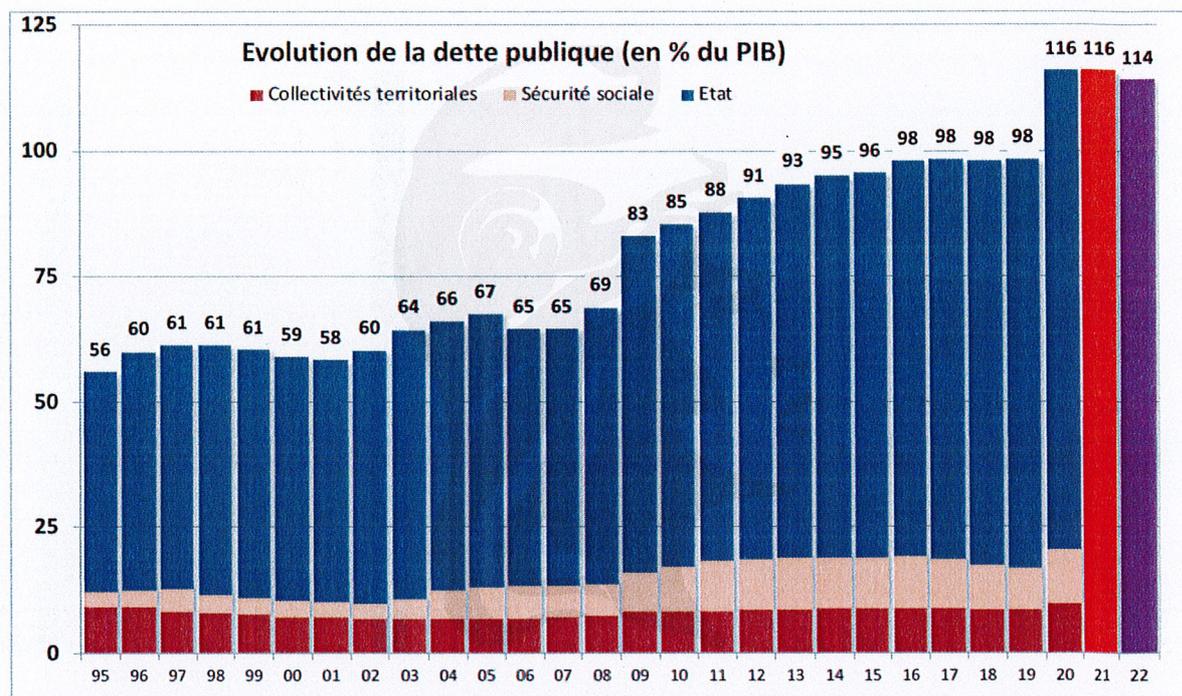


Valeur du Pib: 2426 Md€ en 2019 et 2290 Md€ en 2020

D) La Dette publique :

Initialement estimée à 116,2% du PIB, la dette publique devrait ainsi atteindre 122,4%. Quant au déficit public, il devrait désormais grimper à 8,5% du PIB contre 6,7%. Cette dégradation des comptes publics est largement liée à la perte de recettes du fait de la baisse de l'activité ainsi qu'aux hausses des dépenses supplémentaires pour continuer à soutenir les secteurs les plus touchés par la crise.

Le gouvernement prévoit globalement d'ajouter près de 8 milliards d'euros d'argent frais au projet de budget 2022 portant le montant total des mesures de soutien (fonds de solidarité ou encore activité partielle) pour l'an prochain à quelques 20 milliards. Face à la durée de la crise, l'exécutif est contraint de réviser la croissance à la baisse pour 2022.



SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES

A) Les concours financiers de l'État :

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent 105.5 milliards € dans la LFI 2022 à périmètre courant, en baisse de 1.2 % par rapport à la LFI 2021. Cette augmentation est principalement liée à la fiscalité transférée.

Transferts financiers aux collectivités locales				2022 : 105,5	2021 : 104,2
Fiscalité transférée	40,1 (37,3)	Financement de la formation professionnelle	0,7 (0,9)		
Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage				2022 : 64,7	2021 : 66
Subventions autres ministères	4,7 (4,4)	Dégrèvements législatifs	6,7 (9)	Amendes de police	0,6 (0,6)
Concours financiers de l'État aux collectivités locales				2022 : 52,7	2021 : 52,1
Prélèvements sur recettes dont	43,2 (43,4)	Mission RCT dont	4,6 (4,2)	TVA des régions	4,7 (4,3)
DGF	26,786	DGD	1,550	TVA fonds de sauvegarde départements	0,2 (0,2)
FCTVA	6,500	DETR	1,046		
DCRTP	2,880	DSIL (communes et groupements)	0,907		
Comp. réduction de 50 % des val. loc. des locaux industriels	3,642	DSI Départements	0,212		
Dotation régionale d'équipement scolaire	0,661	Comp. régions frais de gestion TH	0,293		
Comp. exonérations fiscales	0,581				

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (la TVA des régions et celle du fonds de sauvegarde des départements). Ces concours progressent par rapport à 2021, hors mesures exceptionnelles de soutien pendant la crise sanitaire, sous l'effet de nouvelles mesures :

- ✚ Création d'une dotation de compensation de la baisse du dispositif de compensation périmée (pour les départements 52 M€) ;
- ✚ Instauration d'un fonds d'urgence au profit des collectivités sinistrées par la tempête Alex dans les Alpes Maritimes 150 M€ au total dont 31 M€ consommés en 2021 et majoration de 18 5 M€ de la dotation de solidarité pour les collectivités frappées par des catastrophes naturelles, pour accompagner les collectivités des Alpes Maritimes dans la reconstruction ;
- ✚ Doublement de la dotation biodiversité, bénéficiant aux collectivités hébergeant des zones naturelles protégées sur leur territoire 10 M €).

	2018	2019	2020	2021	2022
Total des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales	48,11	48,09	48,43	48,49	48,49
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5,61	5,71	5,95	5,88	5,74
Taxe sur la valeur ajoutée affectée aux régions	4,12	4,23	4,36	4,5	4,66
Autres concours (RCT et PSR hors FCTVA)	38,37	38,14	38,12	38,1	38,1

Prélèvements sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé.

Les PSR de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41 %). Ils s'élèvent à 43,4 milliards € en 2021, en augmentation de 5,2 % par rapport à la LFI 2020.

La DGF est stable avec un montant de 26,758 milliards €.

A périmètre couvert	PLF 2022 (en milliers €)	LFI 2021 (en milliers €)	Evolution PLF 2022 / LFI 2021
Dotations globales de fonctionnement (DGF)	26 786 027	26 758 368	0,1%
Dotations spéciales pour le logement des instituteurs (DSI)	5 738	5 694	-14,3%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redvance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	50 000	0,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 500 000	6 506 000	-0,7%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	580 633	539 633	7,6%
Dotation du local (DEL)	101 000	101 000	0,0%
Collectivité territoriale de Corse	57 471	62 697	-8,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	439 208	466 890	-5,7%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 100	661 100	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 606	2 606	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 880 214	2 905 214	-0,9%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	388 004	413 004	-6,1%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUICSTP)	0	0	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des versements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDFTP)	264 278	264 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	48 021	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 550	122 550	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie française	90 552	90 552	0,0%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	100 000	510 000	-80,4%
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 041 930	3 290 000	10,7%
Compensation des communes et EPCI contributeurs au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de CFE	1 000	900	11,1%
Prélèvement exceptionnel de compensation du Fonds national de péroration des droits de mutation à titre onéreux (DNTO)	0	60 000	-100,0%
Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales et des groupements de communes qui précèdent à l'abandon ou à la renonciation définitive de loyers	0	10 000	-100,0%
TOTAL	43 211 650	43 400 027	-0,4%

B) La péréquation verticale

Variables d'ajustement comme en 2021 une baisse très réduite en 2022

Depuis la fin de la contribution au redressement des finances publiques en 2018, les dotations de péréquation verticale sont moins abondées qu'auparavant. En effet, de 2014 à 2017, ces dotations de péréquation avaient pour objectif de « contrer » l'évolution à la baisse de la dotation forfaitaire pour les communes les moins favorisées. Pour 2022, les abondements de DSU et de DSR augmentent de 95 M€ ; en 2021 et en 2020 ces deux enveloppes avaient été abondées de 90 M€ chacune. Les communes éligibles à ces dotations bénéficieront ainsi de ces augmentations. Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards € dans la LFI 2022, montant en hausse (lié à la DSIL) comparativement à 2021 :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions €

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année passée : 212 millions €.

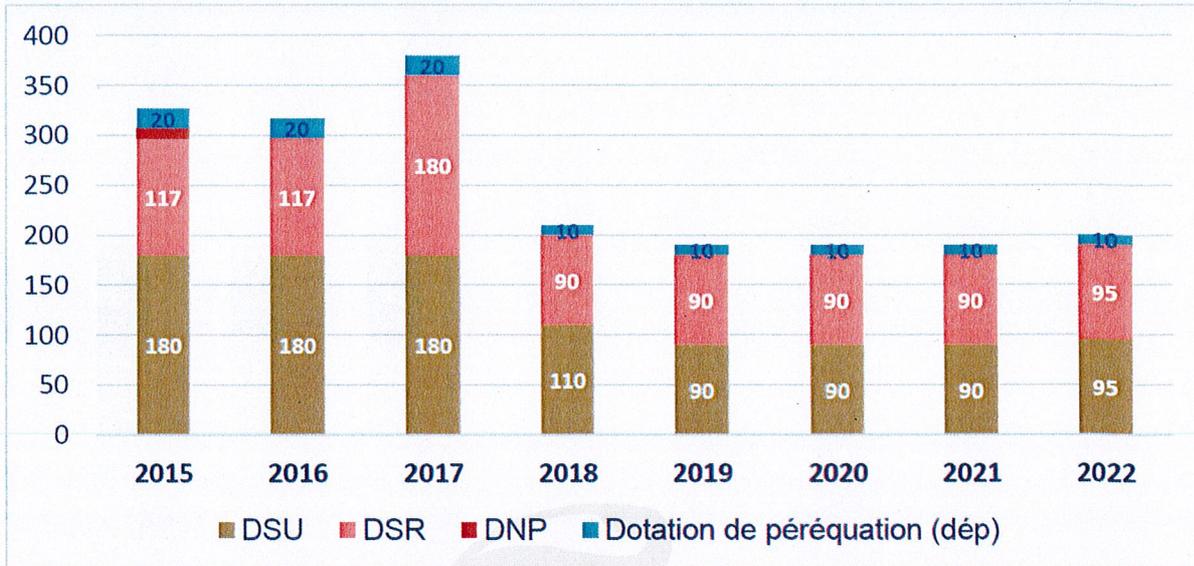
Une hausse de la péréquation verticale

Elle représente 230 millions € en 2022. Elle était de 220 millions € sur 2021. Pour la 4^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. La conséquence est d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI, l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

Une hausse de la péréquation verticale

Elle représente 230 millions € en 2022. Elle était de 220 millions € sur 2021. Pour la 4^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. La conséquence est d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI, l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

<i>En millions €</i>	Montants 2022	Hausses 2021 / 2022
EPCI		
Dotation d'intercommunalité	1 623	+ 30
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 566	+ 95
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1 877	+ 95
DÉPARTEMENTS		
Dotations de péréquation (DPU et DFM*)	1 533	+ 10
FDPTP**	284	-
TOTAL	8 677	+ 230



Si notre commune reste éligible en 2022, alors la progression de notre DSR en 2022 devrait être légèrement supérieure. Néanmoins, il est prudent de retenir la même progression qu'en 2021.

L'enveloppe DNP étant reconduite à l'identique, il est recommandé de stabiliser cette dotation.

C) La péréquation horizontale

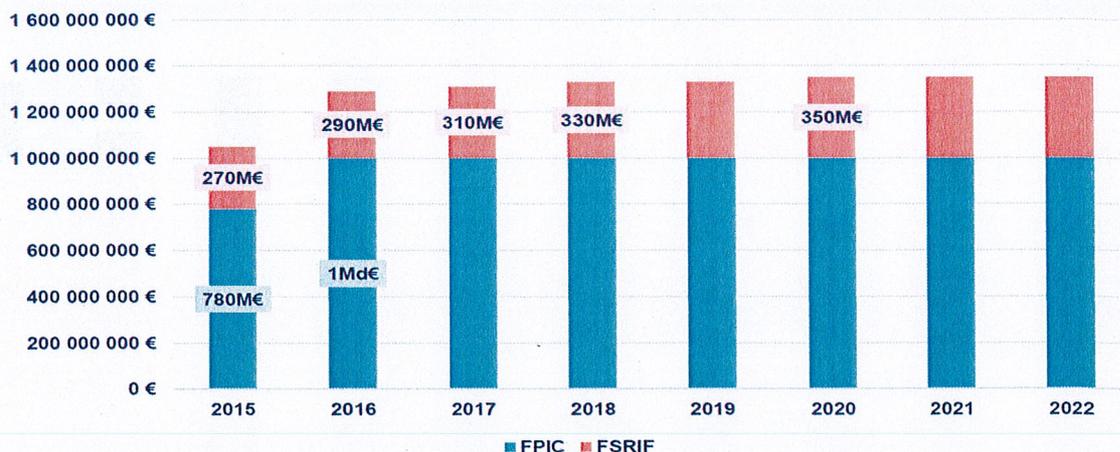
- Répartition du Fonds Solidarité de la Région d'Ile-de-France (FSRIF) :

Tout comme en 2021, la LFI 2022 n'indique pas de nouvelle augmentation. L'enveloppe est donc envisagée stable à 350M€.

- Répartition du Fonds Péréquation Intercommunal Communal (FPIC) :

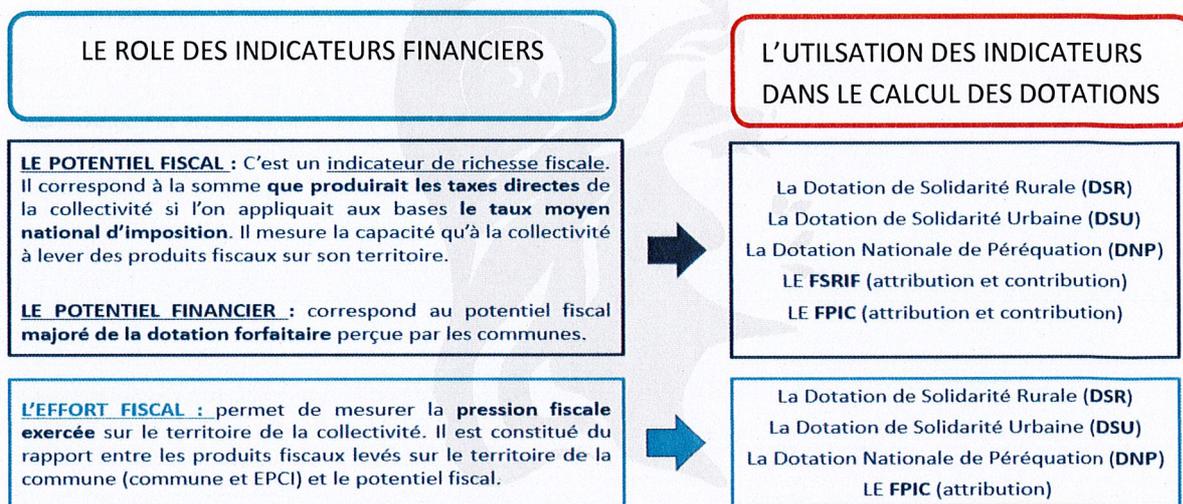
Les mécanismes de garantie persistent afin d'encadrer toutes variations trop importantes du montant : si nous devenons inéligible au reversement du FPIC, on percevra 50% du montant n-1 puis 0€ l'année suivante.

Le plafond de contribution FPIC + FSRIF reste à 14% des recettes fiscales agrégées. Par dérogation, la contribution au FPIC d'une commune est minorée de sa contribution FSRIF N-1, la différence étant prise en charge par l'EPCI. Cette mesure concerne également les communes de la Métropole du Grand Paris, depuis une décision du Conseil d'État en 2018.

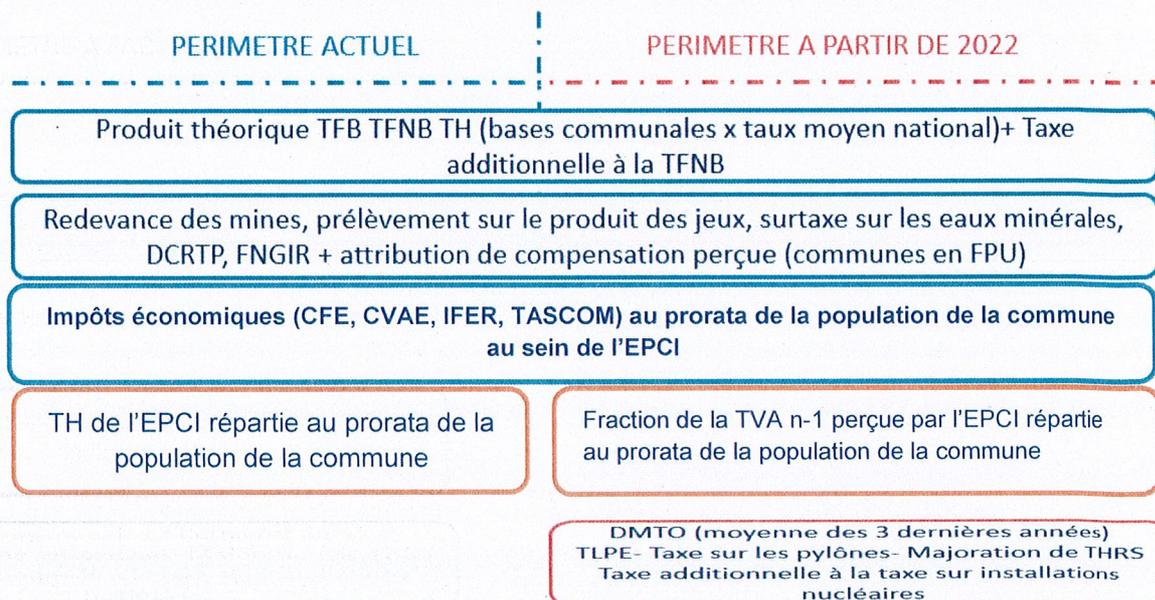


D) Potentiel financier : la neutralisation de la réforme fiscale :

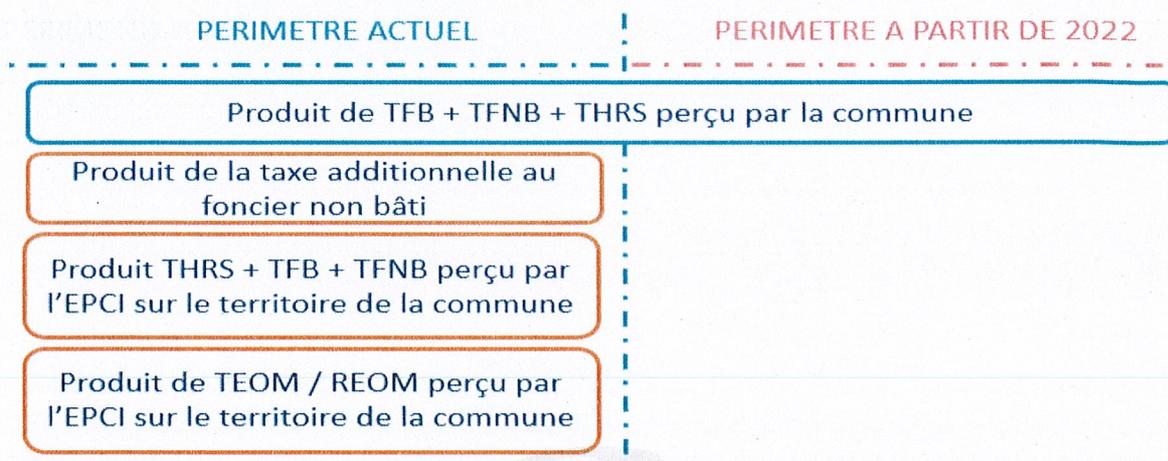
1- Définition et rôle et impact des indicateurs financiers.



2- Intégration de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel fiscal.



3- Modification du périmètre de calcul de l'effort fiscal.



L'effort fiscal sera calculé à compter de 2022 en fonction du rapport entre le produit des taxes directes levées par la commune et le produit des mêmes taxes en y appliquant le taux moyen national. On passe donc d'une logique de pression fiscale sur le territoire communal à une logique d'évaluation de la mobilisation de la richesse fiscale communale.

À noter que le Comité des Finances Locales a recommandé en juillet 2021 le remplacement de l'effort fiscal par le revenu par habitant. Ainsi, les futures lois de finances pourraient modifier de manière plus conséquente cet indicateur financier.

4- Quelles conséquences de la réforme sur les dotations et les fonds de péréquation ?

a) Mesure de l'impact possible de la hausse plus importante que la moyenne du potentiel fiscal et donc financier également.

✘ Perte de l'éligibilité	↘ Diminution des attributions	↗ Hausse des contributions
▲ Part principale de la DNP	▲ Part principale DNP	▲ Ecrêtement DF
▲ 3 fractions de la DSR	▲ 3 fractions de la DSR	▲ FPIC
▲ DSU	▲ DSU	▲ FSRIF
▲ FPIC (bénéficiaire)	▲ FPIC	
▲ FSRIF (bénéficiaire)	▲ FSRIF	

b) Mesure de l'impact possible d'une diminution plus importante que la moyenne de l'effort fiscal.

✘ Perte de l'éligibilité	↘ Diminution des versements
▲ Part principale de la DNP	▲ Part principale DNP
▲ Reversement FPIC	▲ 3 fractions DSR
	▲ DSU
	▲ FPIC

c) Impact à partir de 2023, mais avec la mise en place d'un lissage jusqu'en 2028 !

La LFI 2022 prévoit la mise en place d'une fraction de correction qui va neutraliser en 2022 les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs financiers de 2021.

Ce lissage s'appliquera donc de 2023 à 2028 via un coefficient qui viendra neutraliser tout ou partie de la réforme.

Cela s'appliquera comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coefficient de neutralisation	100%	90%	80%	60%	40%	20%	0%

Des modalités plus précises seront indiquées, par décret, en début d'année 2022.

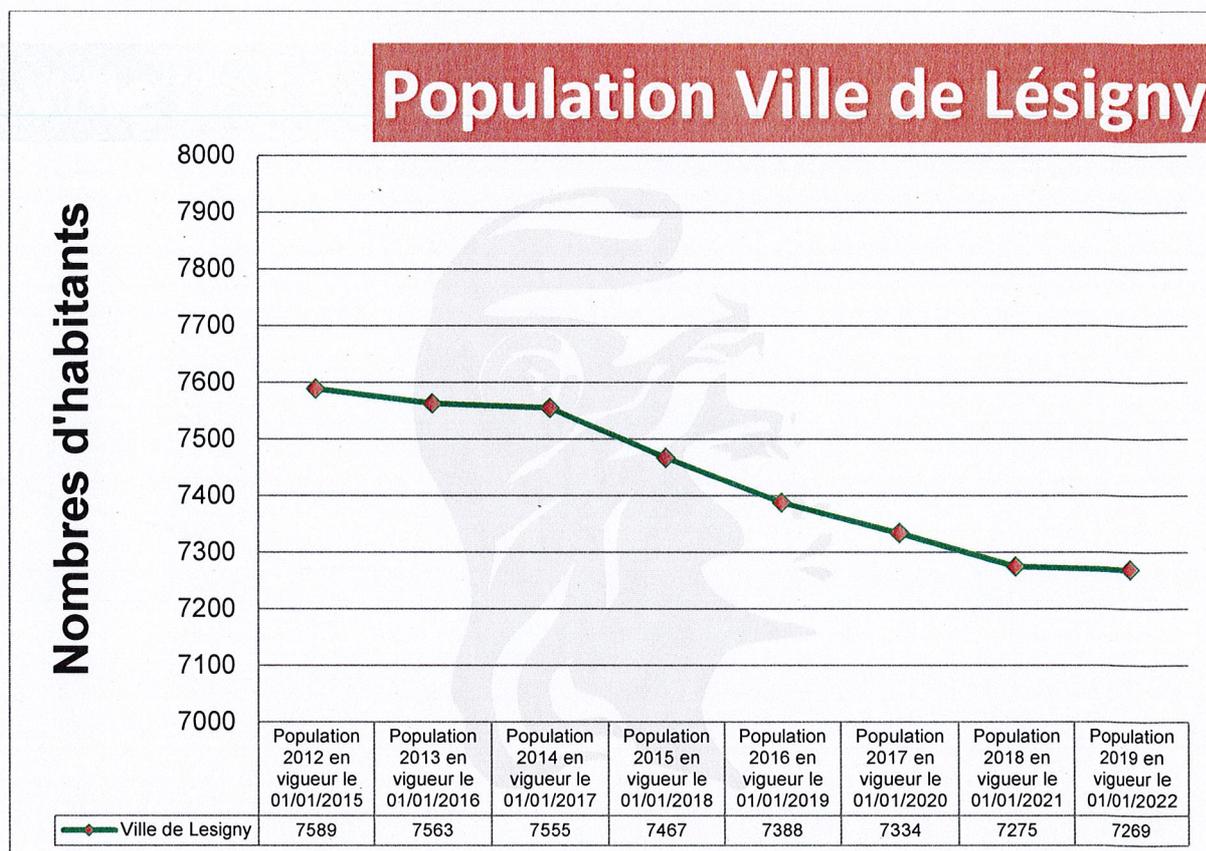


ANALYSE FINANCIERE DE LA VILLE DE LESIGNY

A) Préambule

A l'analyse des chiffres INSEE, la population de la ville est en baisse à Lésigny depuis le 1^{er} janvier 2015.

Ces données ont été synthétisées dans le graphique suivant.



B) La fiscalité communale

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme cela était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre 2021 et le mois de novembre 2020 (pour application en 2022). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH constatée en novembre 2020 étant de +0,2% par rapport à novembre 2019, le coefficient légal a donc été de +0,2% en 2021 (contre +1,2% en 2020).

Les taux communaux n'ont pas évolué depuis 2013 (1% en 2013). Afin d'élaborer au mieux notre préparation budgétaire, il sera appliqué un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases locatives de 3,40% pour l'exercice 2022.

B 1 - La fiscalité ménage

La commune de Lésigny vote ses propres taux sur les taxes foncières. Sur les impôts des ménages, les taux fixés par l'intercommunalité s'additionnent aux taux communaux.

EVOLUTION DES TAUX DE FISCALITE MENAGE 2017 A 2022						
	2017	2018	2019	2020	2021	Estimation 2022
Taxe d'habitation	25,26%	25,26%	25,26%	25,26%		
Taxe foncière Bâti	20,22%	20,22%	20,22%	20,22%	38,22%	38,22%
Taxe foncière Non Bâti	93,48%	93,48%	93,48%	93,48%	93,48%	93,48%

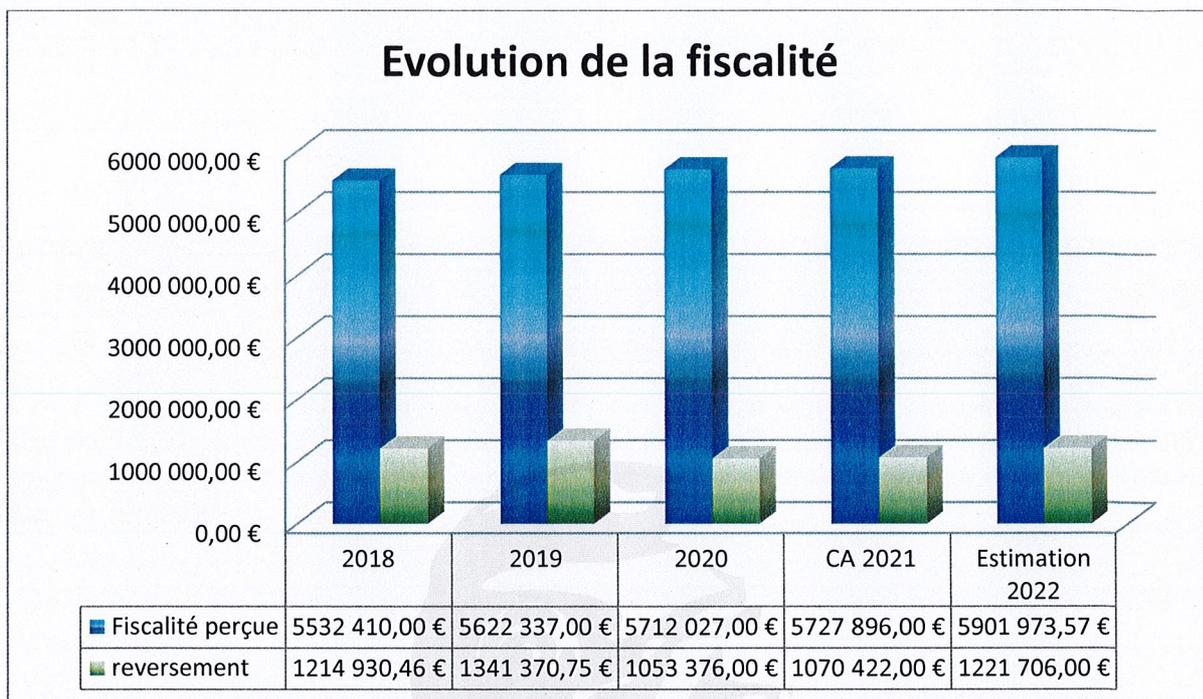
B 2 - La synthèse des produits fiscaux :

Le produit de la fiscalité constaté pour 2022 est arrêté pour un montant de 5 901 974,00 €, auquel est soumis un prélèvement de l'État pour 1 221 706,00 €.

Le tableau ci-dessous permet d'appréhender les produits fiscaux (à pouvoir de taux et sans pouvoir de taux) perçus par la ville de Lésigny, les reversements au profit de l'État au titre de la péréquation, ainsi que le montant de l'attribution de compensation versé par la communauté de communes.

EVOLUTION DE LA FISCALITE DE 2018 A 2022					
	2018	2019	2020	2021	Estimation 2022
Taxe d'habitation	3 305 156,00 €	3 374 306,00 €	3 422 550,00 €	0,00 €	56 271 €
Taxe foncière Bâti	1 685 597,00 €	1 726 961,00 €	1 761 718,00 €	3 343 868,00 €	3 457 559 €
Taxe foncière Non Bâti	44 107,00 €	45 351,00 €	45 895,00 €	45 618,00 €	47 169 €
Coefficient correcteur				1 924 235,00 €	1 934 527 €
Rôles complémentaires	15 097,00 €	8 215,00 €			
TOTAL DE FISCALITE DES MENAGES	5 049 957,00 €	5 154 833,00 €	5 230 163,00 €	5 313 721,00 €	5 495 527 €
Rôles Supplémentaires	20 399,00 €	5 450,00 €	19 804,00 €	7 734,00 €	
Attribution compensation	462 054,00 €	462 054,00 €	462 060,00 €	406 441,00 €	406 447 €
TOTAL BRUT GENERAL	5 532 410,00 €	5 622 337,00 €	5 712 027,00 €	5 727 896,00 €	5 901 974 €
FNGIR	-940 129,00 €	-940 129,00 €	-940 129,00 €	-940 129,00 €	-940 129 €
SRU	-160 817,46 €	-284 921,75 €			-137 757 €
FPIC	-113 984,00 €	-116 320,00 €	-113 247,00 €	-130 293,00 €	-143 820 €
TOTAL NET GENERAL	4 317 479,54 €	4 280 966,25 €	4 658 651,00 €	4 657 474,00 €	4 680 268 €

Évolution de la fiscalité entre 2017 à 2022



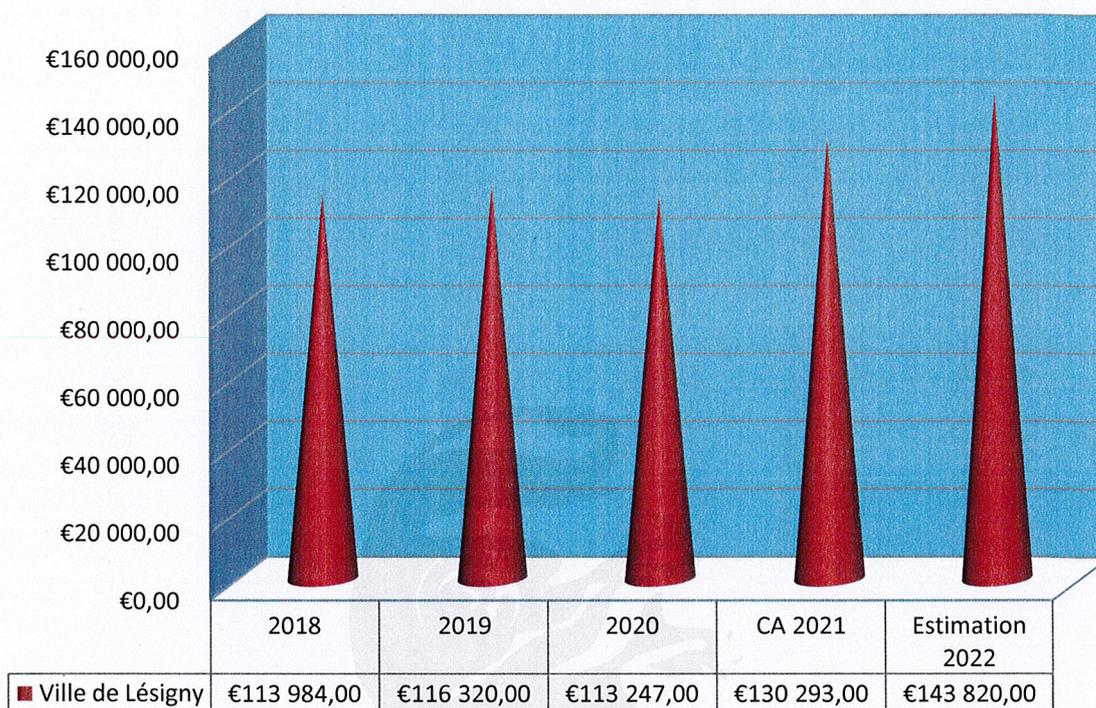
B 3 : L'évolution du FPIC

Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le bloc local. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances, pour 2012, a prévu une montée en charge progressive pour atteindre 1 000 M€ en 2017. Ce fonds n'a pas évolué depuis cette date.

	2018	2019	2020	2021	2022
Enveloppe nationale (en millions d'euros)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Évolution	0%	0%	0%	0%	0%

En l'état actuel des informations dont la commune dispose, il est proposé d'inscrire, au budget 2022, la somme de 143 820 € de versement au titre du FPIC.

Montant du FPIC

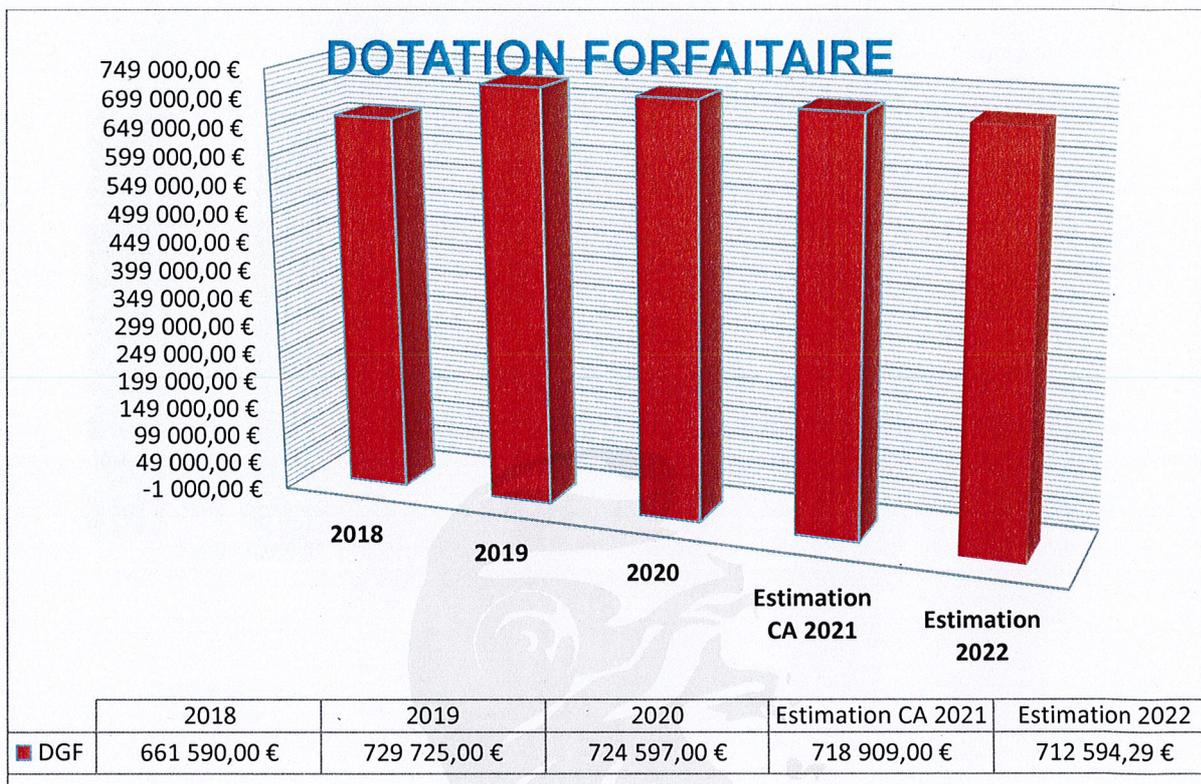


C) Les dotations versées par l'État

Les estimations de dotations pour 2022 se basent sur la réglementation actuellement en vigueur. La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). La Loi de Finances 2022 n'apporte aucune modification notable à ces dotations. En effet, le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé (variation de population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal). Ainsi, bien que ne tenant plus compte de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) depuis l'année 2018, la DF demeure toutefois soumise au mécanisme d'écrêtement.

L'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes permet de financer les abondements des enveloppes de la péréquation verticale, notamment celles de la DSU et DSR, qui en 2022 augmentent de 95 M€ chacune.

Évolution de la Dotation Forfaitaire



En 2021 :

- La dotation de base était de 98,90 €/habitant soit 718 909 € (en 2020 : 98,86 €)
- La part dynamique de la population était de - 0,71 €/habitant soit 5 133 € (en 2020 : -0,64 €).

Mode de calcul de la dotation forfaitaire pour l'année 2022 :

Dotation forfaitaire N-1



Variation de la population DGF 2022 / 2021

Ecrêtement si le Potentiel fiscal/hab > 75% du potentiel fiscal moyen/hab
(Max. 1% des RRF N-2)

EVOLUTION DE LA DOTATION FORFAITAIRE :

	2018	2019	2020	Estimation CA 2021	Estimation 2022
Dotation forfaitaire N-1 après retraitement CPS Année N	742 351,00 €	737 110,00 €	729 725,00 €	724 597,00 €	718 909,00 €
Par habitant	101,22 €	101,32 €	100,31 €	99,60 €	98,82 €
Part dynamique de la population des communes	-5 241,00 €	-7 385,00 €	-4 671,00 €	-5 133,00 €	-5 640,70 €
Par habitant	-0,71 €	-1,02 €	-0,64 €	-0,71 €	-0,78 €
Écrêtement	0,00 €	0,00 €	-457,00 €	-555,00 €	-674,02 €
Contribution aux redressements des finances publiques	-75 520,00 €				
DGF	661 590,00 €	729 725,00 €	724 597,00 €	718 909,00 €	712 594,29 €
Par habitant	98,72 €	98,77 €	98,86 €	98,90 €	98,04 €

D) Les quatre indicateurs synthétiques des risques financiers

Le ROB 2022 s'inscrit dans un contexte contraint de stabilité des dotations de l'État et de nécessaire maîtrise des coûts de gestion et de fonctionnement.

Sont repris ci-après, comme en 2021, les quatre ratios d'alerte définis par la Direction Générale de la Comptabilité Publique. Pour information, la fiabilité de ces critères d'alerte, fondés sur le dépassement simultané de trois ou quatre seuils, a pu être testée sur des communes confrontées à de graves difficultés financières, et s'est révélée satisfaisante. Ces quatre critères doivent se traduire de la façon suivante :

- 4 seuils atteints : situation critique
- 3 seuils atteints : situation vulnérable
- Autre : situation non signalée

D 1 : La marge d'autofinancement

1^{er} indicateur : la marge d'autofinancement courant, soit les dépenses réelles de fonctionnement plus le remboursement annuel de la dette en capital sur les recettes réelles de fonctionnement.

2019	2020	Estimation 2021	BP 2022
0,93	0,90	0,90	1,11

Le seuil d'alerte est atteint lorsque le résultat est supérieur à 1 pendant 2 à 3 années consécutives.

	2019	2020	Estimation CA 2021	Estimation 2022
Epargne de gestion	808 096 €	1 027 471 €	1 056 095 €	-268 292 €
Epargne brute	937 108 €	1 163 483 €	1 209 074 €	-482 253 €
Epargne nette	1 693 423 €	633 197 €	894 788 €	-812 253 €

L'épargne de gestion

Ce premier agrégat à calculer est l'épargne de gestion, qui est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. C'est le solde généré par l'activité courante de la commune de Lésigny avant de prendre en compte sa politique d'investissement et de gestion financière. Il donne une vision objective et détermine la capacité de la commune de Lésigny à dégager des ressources financières.

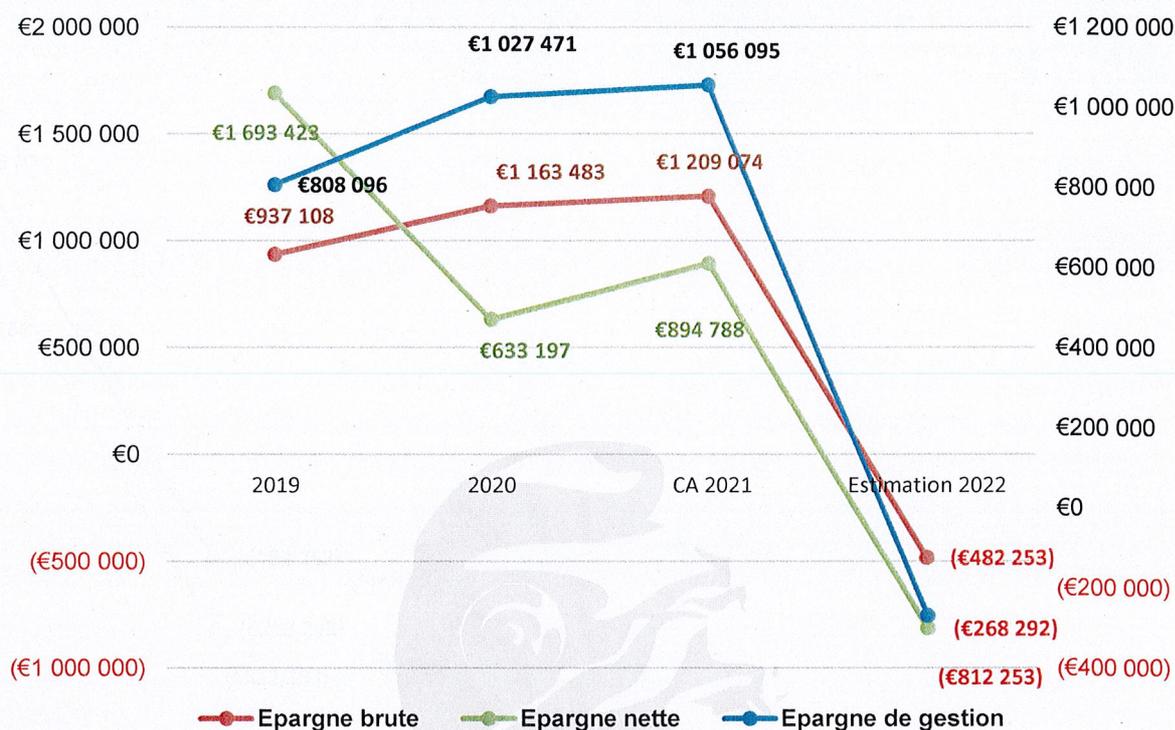
L'épargne brute

L'épargne brute permet d'évaluer la capacité d'autofinancement brute de la collectivité et constitue, de ce fait, l'indicateur privilégié de l'analyse financière. Il permet en effet, d'apprécier le surplus que la collectivité est en mesure de dégager, une fois couvertes, non seulement ses dépenses courantes, mais également les charges financières liées à sa politique d'endettement antérieure.

L'épargne nette

Le dernier niveau d'épargne calculé est celui de l'épargne nette disponible qui correspond à l'épargne brute de laquelle le remboursement du capital de la dette a été retranché. Cet indicateur apparaît, a priori, comme le plus pertinent. En effet, il donne un renseignement sur le montant de l'épargne réellement disponible pour couvrir le financement des investissements, une fois l'ensemble des charges afférentes aux emprunts prises en compte.

EVOLUTION DES EPARGNES



EPARGNE

	2019	2020	2021	Estimation 2022
Recettes réelles	9 930 102 €	9 063 224 €	9 104 872 €	8 532 667 €
Dépenses réelles	7 917 346 €	8 126 116 €	7 895 799 €	9 014 920 €
Epargne brute	2 012 756 €	937 108 €	1 209 074 €	-482 253 €
Taux d'épargne brute	20,27%	10,34%	13,28%	-5,65%
Annuité en capital de la dette	319 332 €	303 910 €	314 286 €	330 000 €
Epargne nette	1 693 423 €	633 197 €	894 788 €	-812 253 €
Remboursement anticipé				
Epargne nette après remboursement	1 693 423 €	633 197 €	894 788 €	-812 253 €
Encours de la dette	2 731 886,94 €	2 426 158,44 €	2 911 872,75 €	2 581 872,75 €
Capacité de désendettement	1,51	2,92	2,41	-5,35
Taux d'endettement	30,14 %	26,97%	31,98%	30,26%



La commune de Lésigny fixe, pour objectif, d'améliorer son besoin de financement, défini comme les emprunts minorés des remboursements de dette, selon la trajectoire suivante :

	2022	2023	2024
Besoin de financement	-330 000 €	-330 000 €	-330 000 €

D 2 : Le niveau d'endettement

2^e indicateur : le niveau d'endettement, soit l'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement.

	2019	2020	CA 2021	Estimation 2022
Niveau d'endettement	30,14 %	26,97 %	31,98 %	30,26 %

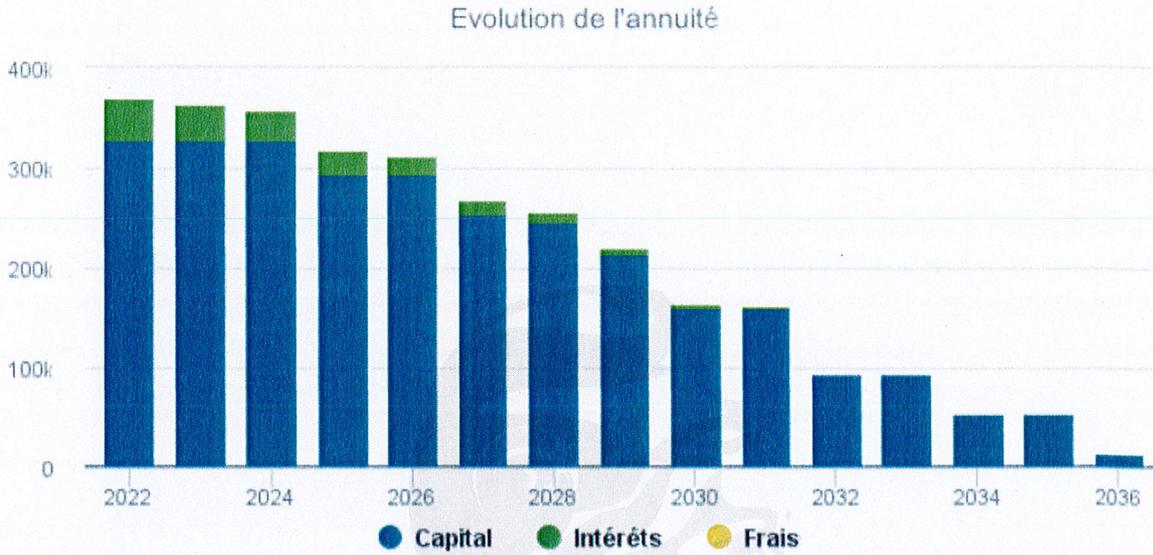
Le recours à l'emprunt impacte les équilibres budgétaires, par les charges financières qu'il induit et le remboursement, à plus ou moins long terme, du capital de la dette. L'analyse de la situation financière d'une collectivité et de ses marges de manœuvre porte nécessairement sur sa capacité à financer son passif, au premier rang duquel figure sa dette. Aussi, l'analyse s'effectue par une étude du profil d'extinction de la dette.

Le seuil d'alerte est atteint au-delà de 77,8% d'endettement pour les communes de plus de 5 000 habitants.

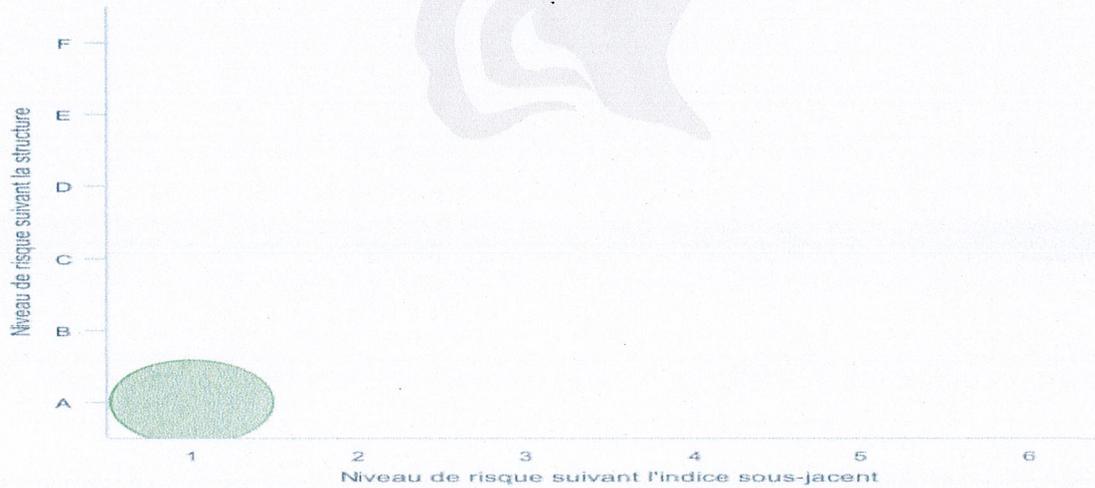
Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette est de 2 911 872,75 € pour des recettes réelles de fonctionnement de 9 104 872 €.

LA DETTE

L'encours de la dette de la Commune de Lésigny est faible, le taux d'endettement est de 31,98 % au compte administratif prévisionnel 2021.



Classification de l'encours au 01/01/2022 en début de journée selon la charte Gissler



	2019	2020	Estimation 2021	Estimation 2022
En cours dette au 1er janvier	3 035 797 €	2 731 887 €	2 426 158 €	2 911 872 €
Annuité en capital	303 910 €	305 729 €	314 286 €	330 000 €
Remboursement anticipé				
Appel d'emprunt	0 €	0 €	800 000 €	0 €
Dette au 31 décembre	2 731 887 €	2 426 158 €	2 911 872	2 581 873
Montant des intérêts de la dette sans les ICNE.	57 853,19 €	50 643,68 €	46 120,20 €	45 000,00 €

D 3 : Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

3^e indicateur : le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, soit le produit des contributions directes sur le potentiel fiscal.

2019	2020	CA 2021	Estimation 2022
0,99	0,99	0,98	1,00

Le seuil d'alerte est atteint au-delà de 1.

D 4 : La rigidité des charges de structure

4^e indicateur : la rigidité des charges de structure, soit les frais de personnel, plus le remboursement annuel de la dette, sur les recettes réelles de fonctionnement.

2019	2020	CA 2021	Estimation 2022
45,13%	46,71%	46,00%	49,96%

Le seuil d'alerte pour la Commune de Lésigny serait atteint au-delà de 58 %.

En conséquence, la commune de Lésigny est en position de « *situation non signalée* ».

E - Le ratio de désendettement de la commune de Lésigny

Principe

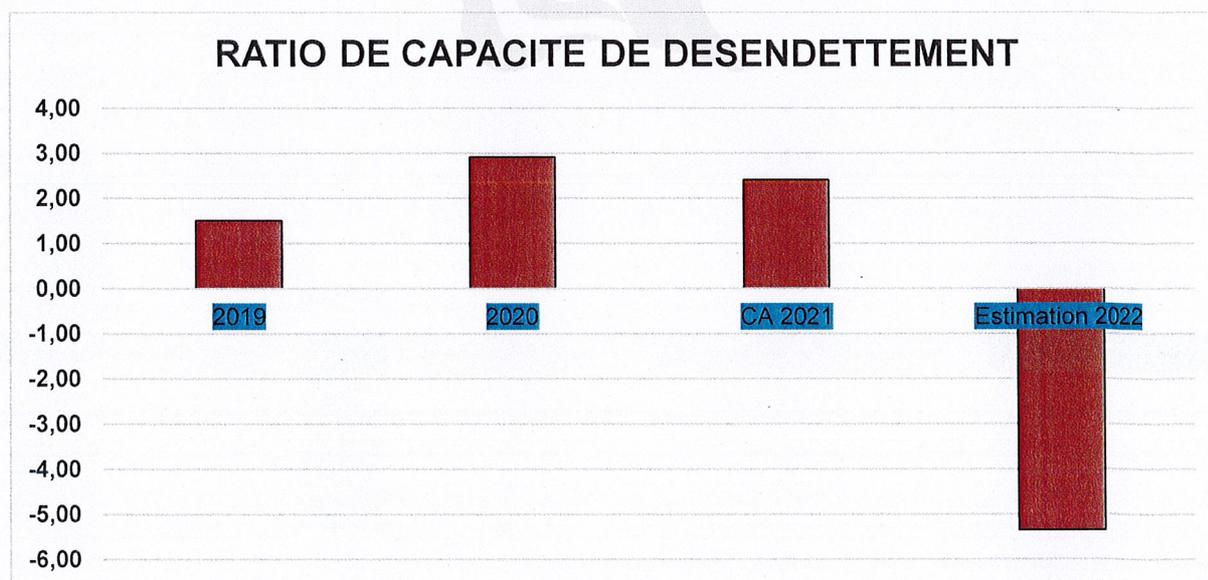
L'équilibre financier du budget principal d'une collectivité tient dans sa capacité à faire face au remboursement du capital de sa dette au moyen de son autofinancement ; il s'agit du ratio de désendettement ou ratio dit KLOPFER (dette/CAF) qui mesure, en nombre d'années théoriques, le remboursement de la dette en capital. Cependant, la notion de désendettement ne doit pas être confondue avec la couverture annuelle du remboursement du capital de la dette par des ressources propres, lesquelles incluent d'autres recettes comme le FCTVA ou les cessions nettes des immobilisations.

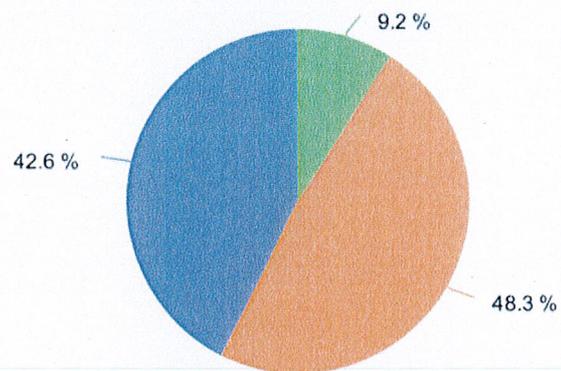
Seuil

Le ratio de désendettement de la Commune de Lésigny représentant le nombre d'années théoriques de remboursement de la dette en capital à fin 2021, est de 2,01 soit une CAF brute de 1 209 074 € et une dette de 2 911 872 €.

Conclusion

À l'examen de ce ratio, la Commune de Lésigny dispose d'une capacité d'endettement suffisante pour financer ses futurs investissements. Cependant, cette capacité dépendra, avant tout, de la hauteur de son autofinancement et, donc, de sa maîtrise des autres dépenses communales. Par ailleurs, l'endettement correspond également aux choix de fiscalité.





Durée résiduelle	Montant
 < 5 ans	266 666,84
 5 - 10 ans	1 405 238,10
 10 - 20 ans	1 240 000,01
TOTAL	2 911 904,95

LES GRANDES LIGNES DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Les orientations du budget 2022 doivent, bien entendu, tenir compte du compte administratif de l'exercice 2021, qui dégage un résultat bénéficiaire de clôture au niveau des deux sections.

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement 2020	Exécution 2021 dépenses	Exécution 2021 recettes	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021 estimé
Investissement	1 587 374,58 €		1 987 239,55 €	1 973 296,27 €	-13 943,28 €	1 573 431,30 €
Fonctionnement	3 095 287,32 €		8 424 699,61 €	9 121 240,81 €	696 541,20 €	3 791 828,52 €
TOTAL	4 682 661,90 €	0,00 €	10 411 939,16 €	11 094 537,08 €	682 597,92 €	5 365 259,82 €

L'**excédent de fonctionnement** de 2021 s'élève à un montant de 696 541,20 €, auquel vient s'ajouter le résultat de clôture de l'année 2020 pour un montant de 3 095 287,32 €. Le résultat de clôture 2021 est ainsi arrêté à un montant de 3 791 828,52 €.

Le **déficit d'investissement** de 2021 ressort à un montant de – 13 943,28 €. Ce résultat est corrigé par la prise en considération des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

- ✚ Les restes à réaliser en dépenses sont estimés pour un montant de 568 002,25 €.
- ✚ Les restes à réaliser en recettes sont estimés pour un montant de 190 536,00 €.

Pour les dépenses d'investissement à reporter au budget 2022, il s'agit des engagements suivants :

DETAIL	MONTANT 2021
Mission de maîtrise d'ouvrage pour la toiture de l'entre deux parc	17 400,00 €
Études	5 880,00 €
Extension du bâtiment du club House	9 600,00 €
Maitrise d'œuvre pour Terrain Synthétique Maison Blanche	40 740,00 €
Mission complémentaire au restaurant du parc	1 927,50 €
Logiciel portail familles	2 760,00 €
Logiciel SOPHOS sécurité	8 450,64 €
Logiciel contrôle parental	2 040,00 €
Logiciel recensement militaire	1 260,00 €
Logiciel pour le traitement du courrier	1 380,00 €
Logiciel COWORKING	2 168,40 €
Logiciel nouvelle charte graphique espace familles	5 448,00 €
Terrains	30 000,00 €
Installation d'une borne rechargeable	10 980,00 €
Remplacement du jeu extérieur pour les enfants	1 421,06 €

Remplacement d'un grillage de clôture ASLH	780,00 €
Pose de deux jeux sur ressort cour ASLH	2 946,00 €
Construction d'un abri poubelles	3 240,38 €
Installation d'une borne rechargeable	10 980,00 €
Pose d'un jeu extérieur avec sol souple	22 201,20 €
Installation d'une vidéo surveillance HS	16 436,41 €
Pose d'un abri pour équipement de sport	1 118,00 €
Marquage jeux cour école maternelle Villefermoy	3 448,79 €
Création d'un ralentisseur rue de la Mare Jumelle	20 602,24 €
Pose de rideaux occultants école maternelle de Villarceau	1 476,00 €
Changement d'équipement d'alarme anti-intrusion école maternelle de Villarceau	792,00 €
Changement d'équipement d'alarme anti-intrusion école primaire du Parc	822,00 €
Protection en mousse sur les poteaux de l'école maternelle de Villarceau	2 100,00 €
Solde réfection de la couverture du gymnase	1 104,00 €
Bureau d'études travaux de rénovation du poste de police	39 330,00 €
Pose d'un portail électrique à l'entrée du parking de la police municipale	9 762,00 €
Réfection complète de la couverture du bâtiment principal (étude)	16 200,00 €
Démolition de l'ancienne cantine du Parc	35 976,00 €
Remplacement des volets du logement gardien de l'Entre-Deux-Parcs	408,11 €
Rénovation complète des sanitaires PMR de l'Entre-Deux-Parcs	21 998,50 €
Remplacement des extincteurs	1 777,61 €
Remplacement de la Baie vitrée coulissante dans salle Jaune de l'ALSH	16 247,52 €
Remplacement Porte vitrée Petite Galerie	3 570,00 €
Pose sol PVC Ensemble Rez-de-chaussée Logement Gardien EDP	3 465,00 €
Remplacement porte extérieure toilettes coté de l'ALSH maternel	3 628,80 €
Prog ADAP 2021 Accessibilité PMR	5 624,28 €
Création de 4 prises RJ45	2 916,82 €
Remise aux normes Armoires de commande des feux tricolores 2	11 112,00 €
Remplacement de deux bouches d'incendie	6 065,66 €
Achat d'un camion plateau en remplacement de l'Iveco de 2009	33 999,40 €
Achat d'un Duster 4x4 pour la police municipale	24 991,27 €
Matériel de bureau et informatique	10 695,24 €
Achats de mobiliers	24 617,80 €
Achats divers immobilisations	40 798,49 €
Construction d'un restaurant scolaire (solde) :	61 286,70 €
TOTAL DES RESTES A REALISER DES DEPENSES 2021	568 002,25 €

Pour les recettes d'investissement à reporter au budget 2022, il s'agit de la :

DETAIL	MONTANT 2021
DETR 2021 Couverture de l'école primaire de Villerfermoy	42 896,00 €
CID Poste de Police	143 100,00 €
Fonds de modernisation des EAJE	4 540,00 €
TOTAL DES RESTES A REALISER DES RECETTES 2021	190 536,00 €

Les comptes administratifs provisoires des budgets annexes de l'exercice 2021 (eau, assainissement et service d'assainissement non collectif)

a) **Budget de l'eau**

BUDGET EAU

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement 2020	Exécution 2021 dépenses	Exécution 2021 recettes	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021 estimé
Investissement	40 103,96 €		244 743,00 €	41 436,17 €	-203 306,83 €	501 792,76 €
Fonctionnement	511 578,15 €		42 936,17 €	26 807,25 €	-16 128,92 €	79 646,53 €
TOTAL	551 682,11 €	0,00 €	287 679,17 €	68 243,42 €	-219 435,75 €	581 439,29 €

Pour la section d'investissement, ce résultat sera corrigé par la prise en considération des restes à réaliser en dépenses :

Les restes à réaliser en dépenses sont à 3 780 €.

Les restes à réaliser en recettes sont à 2 496 €.

Pour les dépenses d'investissement à reporter dans le budget 2022, il s'agit :

- ✚ D'une étude sur les états parcellaires pour les captages de l'Orée et du Réveillon : 3 780 €.

Pour les recettes d'investissement à reporter dans le budget 2022, il s'agit :

- De la subvention de l'agence de l'eau pour les captages : 2 496 €

b) Budget de l'assainissement

BUDGET ASSAINISSEMENT

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement 2020	Exécution 2021 dépenses	Exécution 2021 recettes	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021 estimé
Investissement	705 099,59 €		254 863,00 €	41 436,17 €	-213 426,83 €	491 672,76 €
Fonctionnement	108 275,45 €		42 936,17 €	69 743,42 €	26 807,25 €	135 082,70 €
TOTAL	813 375,04 €	0,00 €	297 799,17 €	111 179,59 €	-186 619,58 €	626 755,46 €

Pour la section d'investissement, ce résultat sera corrigé par la prise en considération des restes à réaliser en dépenses :

- ✚ Les restes à réaliser en dépenses sont estimés à 371 903,77 €

Pour les dépenses d'investissement à reporter dans le budget 2022, il s'agit de :

- ✚ Les travaux de VRD pour la viabilisation du projet de construction de 43 logements.

c. Budget du service d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.)

BUDGET SPANC

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement 2020	Exécution 2021 dépenses	Exécution 2021 recettes	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	160,31 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	160,31 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Un contrôle a été réalisé sur l'exercice 2021. De nouveaux contrôles seront réalisés sur l'exercice 2022.

LES ORIENTATIONS FINANCIERES ET LES MASSES BUDGETAIRES POUR 2022

Comme chaque année, je vous propose de respecter une stricte orthodoxie financière en étant prudent sur nos recettes, notamment pour celles qui ne dépendent pas directement de l'action de la commune, et en évaluant au mieux nos dépenses.

Les recettes réelles diminueraient de 542 204,84 € € par rapport aux réalisations de 2021, soit - 5.96 %.

A) L'évolution des recettes de la section de fonctionnement

ETAT RECAPITULATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR GRANDES MASSES

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé	BUDGET PRIMITIF 2022	Taux d'évolution BP 2022/CA 2021
013 Atténuation de charges	81 168,52 €	113 173,23 €	11 326,66 €	0,00 €	-100,00%
70 Produits des services	730 656,66 €	591 939,01 €	685 213,69 €	676 017,00 €	-1,34%
72 Travaux en régie				30 000,00 €	
73 Impôts et taxes	6 762 309,80 €	6 756 009,24 €	6 936 797,60 €	6 719 742,00 €	-3,13%
74 Dotations, subventions et participations	1 164 221,50 €	1 185 657,27 €	1 029 363,89 €	1 036 105,00 €	0,65%
75 Autres produits de gestion courante	86 957,10 €	104 370,47 €	122 748,59 €	97 303,00 €	-20,73%
77 Produits exceptionnels	237 910,42 €	244 103,55 €	319 421,89 €	3 500,48 €	-98,90%
Total des recettes réelles de la section fonctionnement	9 063 224,00 €	8 995 252,77 €	9 104 872,32 €	8 562 667,48 €	-5,96%
042 Opérations d'ordres entre sections	25 461,93 €	120 501,38 €	16 368,49 €	16 615,00 €	1,51%
002 Excédent de fonctionnement reporté	2 034 072,80 €	2 363 033,06 €	3 095 287,32 €	3 791 828,52 €	22,50%
Total des recettes de la section fonctionnement	11 122 758,73 €	11 478 787,21 €	12 216 528,13 €	12 371 111,00 €	1,27%
VARIATION		3,20%	6,43%	1,34%	

Chapitre 70 : Produits des services

Par respect du principe de prudence, pour l'inscription de recettes dont le facteur déclencheur ne dépend pas de la commune, les recettes prévisionnelles de ce chapitre sont en diminution par rapport au compte administratif 2021. Il s'agit principalement de la participation des familles des repas scolaires et des redevances d'occupation du domaine public communal.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

- ✓ Le produit simulé des impôts et taxes s'établirait à 6 719 742 €.

CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES

	CA 2019	CA 2020	CA 2021 ESTIME	BP 2022
73111 Taxe d'Habitation	3 305 156,00 €	3 374 306,00 €	60 259,00 €	56 271,00 €
73111 Taxe Foncière sur les propriétés bâties	1 685 597,00 €	1 726 961,00 €	3 330 350,00 €	3 457 559,00 €
73111 Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44 107,00 €	45 351,00 €	45 695,00 €	47 169,00 €
73111 Rôles complémentaires		8 215,00 €	4 493,00 €	
73111 compensations TH			1 938 331,03 €	1 934 527,00 €
7318 Autres impôts locaux ou assimilés	5 450,00 €	19 804,00 €	7 734,00 €	0,00 €
73211 Attribution de compensation	462 054,00 €	462 060,00 €	406 441,00 €	406 447,00 €
7324 Fonds Solidarité de la Région d'Ile-de-France	260 186,00 €	253 692,00 €	182 339,00 €	177 781,00 €
7336 Droits place	15 995,00 €	24 160,00 €	7 902,00 €	4 500,00 €
7343 Taxes sur les pylônes électriques	82 552,00 €	86 462,00 €	88 434,00 €	90 236,00 €
7351 Taxe sur l'électricité	154 208,30 €	149 311,88 €	151 827,19 €	143 961,00 €
7362 Taxe de séjour	17 464,96 €	7 597,39 €	5 583,63 €	1 291,00 €
7381 Taxe additionnelle droits mutations	609 566,54 €	518 265,97 €	707 408,78 €	400 000,00 €
73 (Impôts et taxes)	6 642 337 €	6 676 186 €	6 936 798 €	6 719 742 €
		0,51%	3,90%	-3,13%

Cette simulation tient compte de la revalorisation des bases fiscales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les propriétés non bâties) de 3.40 %.

- ✓ **7381 Taxes additionnelles aux droits de mutation :**

Le volume de ces taxes perçues par la commune, à l'occasion des transactions immobilières sur son territoire, se situe, depuis huit ans, dans une fourchette de 334 000 € à 707 409 €.

En 2021, elles se sont élevées à un montant de 707 408,79 €. Nous proposons d'inscrire un montant de 400 000 € au budget primitif 2022.

Chapitre 74 : Dotations et subventions

La Dotation Globale de Fonctionnement 2022 s'élèverait à 936 395,29 € soit une perte de recettes d'environ 18 766,71 €.

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT					
Montant	2020	2021	BP 2022	Ecart	Evolution
Dotation Globale	729 725,00 €	724 597,00 €	718 909,00 €	-5 688,00 €	-0,78%
Part dynamique de la population des communes	-4 671,00 €	-5 133,00 €	-5 640,70 €	-507,70 €	9,89%
Montant de l'écrêtement	-457,00 €	-555,00 €	-674,02 €	-119,02 €	
TOTAL DE LA DOTATION FORFAITAIRE	724 597,00 €	718 909,00 €	712 594,29 €	-6 195,70 €	
Dotation Solidarité Rurale					
- Part Pfi	53 769,00 €	52 469,00 €	51 431,00 €	-1 038,00 €	
- Part VOIRIE	14 371,00 €	14 462,00 €	14 641,00 €	179,00 €	
- Part ENFANTS	51 182,00 €	51 666,00 €	51 874,00 €	208,00 €	
- Part Pfi/HECTARE	-656,00 €	-603,00 €	-603,00 €	0,00 €	
TOTAL DE LA DOTATION DE LA SOLIDARITE RURALE	118 666 €	117 994 €	117 343 €	-651 €	
Dotation Nationale de Péréquation					
Part principale de la DNP	131 368,00 €	118 259,00 €	106 458,00 €	-11 801,00 €	
Majoration de la DNP				0,00 €	
TOTAL DE LA DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	131 368,00 €	118 259,00 €	106 458,00 €	-11 801,00 €	
Dotation Globale de Fonctionnement	974 631,00 €	955 162,00 €	936 395,29 €	-18 766,71 €	-1,96%
habitants	7334	7275	7269		
Dotation Globale de Fonctionnement/Habitants	132,89 €	131,29 €	128,82 €	-2,47 €	

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

Une enveloppe sera inscrite pour un montant de 97 303,00 €. Ce poste concerne les revenus locatifs des logements et du loyer de la poste.

B) L'évolution des dépenses de la section fonctionnement

Les dépenses réelles augmenteraient de 1 207 114,81 € par rapport aux dépenses réalisées en 2021 soit 15,24 %.

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR GRANDES MASSES

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé	BUDGET PRIMITIF 2022	Taux d'évolution BP 2022/CA 2021
011 Charges à caractère général	2 144 493,08 €	2 032 234,22 €	2 059 332,34 €	2 580 872,00 €	25,33%
012 Charges de personnel	3 641 992,51 €	3 728 693,82 €	3 721 403,74 €	3 931 130,00 €	5,64%
65 Charges de gestion courante	889 361,35 €	812 240,06 €	877 853,29 €	1 063 751,00 €	21,18%
66 Charges financières	55 732,85 €	48 147,42 €	44 368,66 €	45 961,57 €	3,59%
67 Charges exceptionnelles	53 165,74 €	59 943,55 €	122 074,31 €	171 499,70 €	40,49%
68 Dotations aux amortissements			22 831,12 €	110 480,00 €	383,90%
014 Atténuations de produits	1 341 370,75 €	1 150 510,58 €	1 070 422,00 €	1 221 706,00 €	14,13%
Total des dépenses de la section fonctionnement	8 126 116,28 €	7 831 769,65 €	7 918 285,46 €	9 125 400,27 €	15,24%
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	633 609,39 €	551 730,24 €	506 069,75 €	564 933,00 €	11,35%
022 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	314 386,00 €	
023 virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 366 391,73 €	
Total des dépenses de la section fonctionnement	8 759 725,67 €	8 383 499,89 €	8 424 699,61 €	12 371 111,00 €	46,85%

Chapitre 011 : Charges à caractère général

- Ce poste constitue l'essentiel des dépenses de fonctionnement des services : eau, électricité, téléphone, fournitures de toutes natures, entretien courant des bâtiments et de la voirie, honoraires, transports, assurances....
- Ce chapitre ferait l'objet d'une augmentation de 521 539,66 €, soit 25,33 % par rapport aux dépenses de 2021.

Chapitre 012 : Les moyens humains en 2022

L'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au ROB, en complétant certaines dispositions relatives aux charges de personnel.

Structure et évolution des dépenses et des effectifs

Évolution des charges de personnel (chapitre 012) sur la période 2019- 2022 :

RATIO DU PERSONNEL	2019	2020	CA 2021	BP 2022
Dépenses Réelles de fonctionnement	8 126 116,28 €	7 831 769,65 €	7 918 285,46 €	9 125 400,27 €
Chapitre 012	3 641 992,51 €	3 728 693,82 €	3 721 403,74 €	3 931 130,00 €
TOTAL	44,82%	47,61%	47,00%	43,08%

Les dépenses de personnel constituent le poste de dépenses le plus important des budgets des communes. Leur niveau croît avec la strate démographique. Plusieurs facteurs peuvent être ainsi à l'origine des écarts constatés lors des comparaisons entre communes de même strate : l'effet prix, soit l'influence du coût de la main d'œuvre, et l'effet volume, c'est-à-dire l'importance de l'effectif communal. Cet indicateur doit être relativisé par la taille de la commune et par les modes de gestion retenus. On constate un écart très important entre les petites communes, dont le ratio représente généralement un tiers de leurs dépenses de fonctionnement (ces communes disposent rarement de personnel à plein temps) et les plus grandes collectivités, qui très souvent, ont un ratio supérieur à 45 %, voire à 50 % dans certains cas. Pour notre strate, le ratio du personnel en 2020 est de 55,56 %. A Lésigny, le ratio dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement se situe autour de 43,08 % pour l'année 2022, sans tenir compte des divers remboursements des contrats aidés.

Répartition des effectifs titulaires pourvus par catégorie au 1^{er} janvier de l'année :

CATEGORIE	2019	2020	CA 2021	BP 2022
CATEGORIE A	10	10	9	9
CATEGORIE B	5	3	3	3
CATEGORIE C	64	60	50	50
	79	73	62	62

La valeur annuelle du point d'indice de la Fonction Publique (VPFP) depuis le 1^{er} février 2017 est de 56,2323 €, sachant que le point d'indice lui-même équivaut à 4,69 €.

S'agissant de la masse salariale du personnel permanent (constat au 31/12/2021), les dépenses se répartissent de la façon suivante :

- Les traitements indiciaires :	2 046 704,46 €
- Les régimes indemnitaires :	469 784,73 €
- NBI, supplément familial et indemnité de résidence :	78 203,95 €

La durée effective du travail dans la commune pour un temps complet s'élève à 1 607 heures annuelles (durée légale de travail sur une semaine de 35 heures).

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est en forte augmentation par rapport aux dépenses réalisées de l'exercice 2021.

En effet, dans le cadre de la gestion de notre trésorerie, il a été versé, en 2021, 537 359 € de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour établir l'équilibre financier. Au budget primitif 2022, je vous demanderai d'inscrire une enveloppe de 600 000 €. Le Centre Communal d'Action Sociale a eu, sur son compte administratif 2021, des recettes non récurrentes.

Une enveloppe d'un montant de 165 440 € sera proposé pour les subventions aux associations locales.

Chapitre 66 : Charges financières

Les taux longs sont orientés à la baisse depuis le milieu de l'année 2021. Aujourd'hui, la baisse des taux permet de financer à moindre coût.

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Il a été prévu d'inscrire un montant 143 820 € pour le Fonds de Péréquation Intercommunale des Communes (CA 2021 : 130 293 €). Le prélèvement du Fonds National des Garanties Individuelles des Ressources est maintenu pour un montant de 940 129 € (CA 2021 : 940 129 €). Il sera prévu d'inscrire une enveloppe budgétaire pour la contribution au titre de la loi SRU, pour l'année 2022 pour un montant 137 357 € (CA 2021 : 0 €).

Nous avons souhaité construire une structure budgétaire qui intègre 4 objectifs complémentaires :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- Ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité aux habitants.
- Maintenir une qualité des services publics au service des Lésigiens,
- Maintenir un niveau d'autofinancement suffisant pour permettre des investissements au service des Lésigiens et ne pas augmenter la dette de la ville.

Les partenaires financiers (État, Région, Département, etc.) sont sollicités (recherches de subventions) pour participer au financement des coûts d'investissement des projets de la commune.

C) L'évolution des dépenses de la section d'investissement

Un volume total de 5 715 672 € de dépenses réelles d'investissement (dont 568 002,25 € de restes à réaliser) pourrait être envisagé.

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT GRANDES MASSES

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé	BUDGET PRIMITIF 2022	Taux d'évolution BP 2022/CA 2021
----------------------------	---------	---------	----------------	----------------------	----------------------------------

16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	303 910,47 €	305 728,50 €	314 285,69 €	330 000,00 €	5,00%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 190,00 €	24 601,87 €	36 048,45 €	249 873,24 €	593,16%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	50 000,00 €	16 911,13 €	0,00 €	0,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	515 032,04 €	799 846,96 €	1 141 678,71 €	2 371 105,31 €	107,69%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	582 563,54 €	626 681,30 €	475 834,21 €	2 764 693,67 €	481,02%
45- COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE					
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	657,00 €				
Total des dépenses de la section d'investissement	1 463 353,05 €	1 773 769,76 €	1 967 847,06 €	5 715 672,22 €	190,45%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 461,93 €	120 501,38 €	16 368,49 €	46 615,00 €	184,78%
022 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 969,78 €	
041 Opérations patrimoniales	350,00 €	0,00 €	3 024,00 €	0,00 €	-100,00%
Total des dépenses de la section d'investissement	1 489 164,98 €	1 894 271,14 €	1 987 239,55 €	5 872 257,00 €	195,50%

Auxquelles, il a été intégré les restes à réaliser en dépenses : 568 002,25 €.

Les investissements courants :

- Extension du cimetière,
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réfection des couvertures de l'Entre-Deux-Parc,
- Création d'un local technique pour l'informatique de la Mairie,
- Aménagement d'un terrain pétanque éclairé avec mobiliers,
- Réfection en enrobés du parking de la mini-crèche,
- Marquage du terrain extérieur de basket et de hand derrière le gymnase, avec reprise des enrobés,
- Travaux dans les écoles,
- Rénovation du bâtiment de la poste pour le futur poste de police municipale,
- Remplacement de toutes les ouvertures en PVC double vitrage du centre social des pyramides,
- Réfection complète 1^{ère} tranche de la couverture du bâtiment principal de l'Entre-Deux-Parc,
- Travaux de réfection de voirie,
- Divers bâtiments.

Les projets :

Une enveloppe budgétaire sera inscrite sur le budget primitif 2022 pour :

- ❖ Amélioration du centre-ville Cœur de village 1^{ère} phase,
- ❖ Création d'un terrain synthétique à Maison Blanche.

D) L'évolution des recettes de la section d'investissement

**ETAT RECAPITULATIF DES RECETTES DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT GRANDES MASSES**

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé	BUDGET PRIMITIF 2022	Taux d'évolution BP 2022/CA 2021
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	470 785,16 €	308 311,41 €	184 400,52 €	224 964,85 €	22,00%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	213 040,89 €	118 098,07 €	479 802,00 €	1 140 536,00 €	137,71%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		0,00 €	800 000,00 €	0,00 €	-100,00%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	9 257,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
45- COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
024 Produits des cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,12 €	
Total des recettes réelles de la section d'investissement	693 083,50 €	426 409,48 €	1 464 202,52 €	1 367 500,97 €	-6,60%
001 Excédents d'investissement	2 665 628,09 €	2 503 506,00 €	1 587 374,58 €	1 573 431,30 €	-0,88%
021 virement de la section de fonctionnement	0,00 €		0,00 €	2 366 391,73 €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	633 609,39 €	551 730,24 €	506 069,75 €	564 933,00 €	11,63%
041 Opérations patrimoniales	350,00 €	0,00 €	3 024,00 €	0,00 €	-100,00%
Total des recettes de la section d'investissement	3 992 670,98 €	3 481 645,72 €	3 560 670,85 €	5 872 257,00 €	64,92%
VARIATION		-12,80%	2,27%	64,92%	

Auxquelles, il a été intégré les restes à réaliser en recettes : 190 536 €.

Le montant prévisionnel des recettes à percevoir, au titre du FCTVA, est de 212 964 € et de 10 000 €, au titre de la taxe d'aménagement.

Les écritures d'ordre réglementaire sont inscrites : les plus significatives, pour cette année, concernent les dotations aux amortissements (564 933 €) et des cessions d'immobilisations (2 000,12 €), comprenant diverses immobilisations.

La commune a sollicité la Région Ile-de-France, dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional (CAR), pour la réalisation des opérations d'investissement :

- | | |
|---|--------------|
| 1) La réhabilitation du Cœur Village pour | 2 340 382,31 |
| 2) L'aménagement d'un poste de Police Municipale pour | 468 301,60 |
| Le montant total des travaux s'élève à | 2 808 683,91 |

La Région Île-de-France va nous attribuer une subvention de 950.000 €.

La section d'investissement sera équilibrée pour le virement de la section de fonctionnement. La commune n'aura pas besoin de financement (recours à l'emprunt) sur l'exercice 2022. Il ne sera pas prévu d'inscrire au budget primitif 2022 d'autorisation de programme pour le budget principal et pour les budgets annexes.



BUDGETS ANNEXES 2022 (EAU-ASSAINISSEMENT ET SPANC)

A) BUDGET ANNEXE EAU 2022

Le compte administratif 2021 a permis de dégager un excédent supérieur à celui de 2020.

Cet excédent de 553 539,43 € permettra de couvrir une partie des dépenses d'investissement évaluées à 533 995,40 €.

Les recettes d'exploitation s'élèveraient à 59 999,57 € HT, sur la base d'un taux de la surtaxe de 0.20 € par m³, pour une quantité de 300 000 m³.

I La section d'exploitation

a) Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont arrêtées de la façon suivante :

Recettes d'exploitation	Pour mémoire le BP 2021	CA 2021	BP 2022	Taux d'évolution BP 2022/CA 2021
70 Produits des services du domaine et ventes diverses	59 999,85 €	49 655,71 €	59 999,57 €	20,83%
Total des recettes réelles de la section exploitation	59 999,85 €	49 655,71 €	59 999,57 €	20,83%
002 Excédent reporté	511 578,15 €	511 578,15 €	553 539,43 €	8,20%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 753,00 €	2 752,31 €	2 753,00 €	0,03%
Total des recettes de la section d'exploitation	574 331,00 €	563 986,17 €	616 292,00 €	9,27%

b) Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation totalisent 616 292 €. Le détail des dépenses d'exploitation est le suivant :

Dépenses d'exploitation	Pour mémoire le BP 2021	CA 2021	BP 2022	Taux d'évolution BP 2022/CA 2021
011 Charges à caractère général	67 277,00 €	605,60 €	108 350,00 €	17791,35%
65 Autres charges de gestion courante	10 100,00 €	0,00 €	10 100,00 €	
67 Charges exceptionnelles	37 285,00 €	0,00 €	38 173,00 €	
Total des dépenses de la section d'exploitation	114 662,00 €	605,60 €	156 623,00 €	25762,45%
023 Virement de la section d'exploitation	449 828,00 €	0,00 €	449 828,00 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 841,00 €	9 840,64 €	9 841,00 €	0,00%
Total des dépenses de la section d'exploitation	574 331,00 €	10 446,24 €	616 292,00 €	5799,65%

II La section d'investissement

La section d'investissement totalise un montant de 567 609 € et représente 47,94 % du budget total.

a) Les Ressources d'investissement

Recettes d'exploitation	Pour mémoire le BP 2021	CA 2021	BP 2022	Taux d'évolution BP 2022/CA 2021
13 Subventions d'investissement reçues	2 496,00 €		2 496,00 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
27 Autres immobilisations financières	30 862,44 €	0,00 €	30 862,23 €	
Total des Recettes de la section investissement (sans le virement)	33 358,44 €	0,00 €	33 358,23 €	
001 Excédent d'investissement	40 103,96 €	40 103,96 €	43 721,17 €	9,02%
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	9 841,00 €	9 840,64 €	9 841,00 €	0,00%
041 Opérations patrimoniales	30 860,60 €	0,00 €	30 860,60 €	
021 Virement de la section de fonctionnement	449 828,00 €	0,00 €	449 828,00 €	
Total des Recettes de la section investissement	563 992,00 €	49 944,60 €	567 609,00 €	1036,48%

b) Les emplois d'investissement

Dépenses d'investissement	Pour mémoire le BP 2021	CA 2021	BP 2022	Taux d'évolution BP 2022/CA 2021
16 Emprunts et dettes assimilées				
20 Immobilisations incorporelles	43 780,00 €	0,00 €	40 000,00 €	
21 Immobilisations corporelles	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	
23 Immobilisations en cours	446 598,40 €	3 471,12 €	453 995,40 €	12979,22%
Total des dépenses de la section investissement (sans le déficit)	530 378,40 €	3 471,12 €	533 995,40 €	15283,95%
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
041 Opérations patrimoniales	30 860,60 €	0,00 €	30 860,60 €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 753,00 €	2 752,31 €	2 753,00 €	0,03%
Total des dépenses de la section investissement	563 992,00 €	6 223,43 €	567 609,00 €	12,99%

B) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022

Le compte administratif 2021 permettrait de dégager un excédent de 626 755,46 €. Ce résultat permettra de couvrir une partie des dépenses d'investissement évaluées à 604 662,56 €. Les opérations principales en 2022 seront les suivantes :

- ✚ Études de la mise en séparatif de réseau d'assainissement ;
- ✚ 2^{ème} tranche des travaux de réseaux et de voirie pour l'opération des 43 logements ;
- ✚ Travaux sur les réseaux d'assainissement dans le cadre d'opérations d'aménagement.

Les amortissements seront de 41 480 €.

Les recettes d'exploitation s'élèveraient à 29 999,30 € HT, sur la base d'un taux de la surtaxe de 0.0905 € par m³, pour une quantité de 331 490 m³.

L'autofinancement 2021 sera utilisé pour la préparation du budget 2022.

I La section d'exploitation

a) Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont arrêtées de la façon suivante :

Recettes d'exploitation	Pour mémoire le BP 2021	CA 2021	BP 2022	Taux d'évolution BP 2022/CA 2021
70 Produits des services du domaine et ventes diverses	29 999,55 €	39 363,78 €	29 999,30 €	-23,79%
Total des recettes réelles de la section exploitation	29 999,55 €	39 363,78 €	29 999,30 €	-23,79%
002 Excédent reporté	108 275,45 €	108 275,45 €	135 082,70 €	24,76%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 380,00 €	30 378,73 €	30 380,00 €	0,00%
Total des recettes de la section d'exploitation	168 655,00 €	178 017,96 €	195 462,00 €	9,80%

b) Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation totalisent 195 462 €. Le détail des dépenses d'exploitation est le suivant :

Dépenses d'exploitation	Pour mémoire le BP 2021	CA 2021	BP 2022	Taux d'évolution BP 2022/CA 2021
011 Charges à caractère général	115 357,00 €	1 500,00 €	142 121,00 €	9374,73%
65 Autres charges de gestion courante	169,00 €	0,00 €	169,00 €	
67 Charges exceptionnelles	11 692,00 €	0,00 €	11 692,00 €	
Total des dépenses de la section d'exploitation	127 218,00 €	1 500,00 €	153 982,00 €	10165,47%
023 Virement de la section d'exploitation	0,00 €		0,00 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 437,00 €	41 436,17 €	41 480,00 €	0,11%
Total des dépenses de la section d'exploitation	168 655,00 €	42 936,17 €	195 462,00 €	355,24%

II La section d'investissement

La section d'investissement totalise un montant de 920 505 € et représente 78,77 % du budget total.

a) Les Ressources d'investissement

Recettes d'investissement	Pour mémoire le BP 2021	CA 2021	BP 2022	Taux d'évolution BP 2022/CA 2021
13 Subventions d'investissement reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
21 Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
23 Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
27 Autres immobilisations financières				
27 Autres Immobilisations financières	101 889,97 €	0,00 €	101 889,80 €	
Total des Recettes de la section investissement (sans le virement)	101 889,97 €	0,00 €	101 889,80 €	
001 Excédent d'investissement	705 099,59 €	705 099,59 €	491 672,76 €	-30,27%
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	41 437,00 €	41 436,17 €	41 480,00 €	0,11%
041 Opérations patrimoniales	90 000,44 €	0,00 €	90 000,44 €	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total des Recettes de la section investissement	938 427,00 €	746 535,76 €	725 043,00 €	-2,88%

b) Les emplois d'investissement

Dépenses d'investissement	Pour mémoire le BP 2021	CA 2021	BP 2022	Taux d'évolution BP 2022/CA 2021
10 Dotation, fonds divers et réserves				
13 Subventions d'investissement				
16 Emprunts et dettes assimilées				
20 Immobilisations incorporelles	141 432,82 €	0,00 €	110 810,29 €	
21 Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
23 Immobilisations en cours	676 613,74 €	224 484,27 €	493 852,27 €	119,99%
27 Autres immobilisations financières				
Total des dépenses de la section investissement (sans le déficit)	818 046,56 €	224 484,27 €	604 662,56 €	169,36%
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €		0,00 €	
041 Opérations patrimoniales	90 000,44 €	0,00 €	90 000,44 €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	30 380,00 €	30 378,73 €	30 380,00 €	0,00%
Total des dépenses de la section investissement	938 427,00 €	254 863,00 €	725 043,00 €	184,48%

Pour l'année 2022, je vous proposerai donc de ne pas augmenter la surtaxe de l'eau et de l'assainissement.

C) BUDGET ANNEXE SPANC 2022

Les actions de contrôle sur les systèmes d'assainissement autonome se poursuivront en 2022.

Lésigny inscrira, en 2022, les produits de la redevance SPANC correspondants au nombre de visites à réaliser et aux dépenses exposées.

I. Section d'exploitation

a) Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont arrêtées de la façon suivante :

70 Produits des services	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00%
77 Produits exceptionnels	0,69 €		0,69 €	0,00%
002 Excédent reporté	160,31 €	0,00 €	160,31 €	0,00%
Total des recettes de la section d'exploitation	2 161,00 €	0,00 €	2 161,00 €	0,00%

b) Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation sont arrêtées de la façon suivante :

Dépenses d'exploitation	Pour mémoire BP 2021	CA 2021	BP 2022	Taux d'exécution
011 Charges à caractère général	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00%
67 Charges exceptionnelles	161,00 €		161,00 €	0,00%
Total des dépenses de la section d'exploitation	2 161,00 €	0,00 €	2 161,00 €	0,00%

CONCLUSION

Équilibre et autofinancement

Conformément à l'article L.1612-4 du C.G.C.T., le budget communal sera présenté en équilibre réel au niveau des deux sections. Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, fournit, dans le futur budget 2022, les ressources nécessaires pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunts à échoir au cours de l'exercice.

Outre la volonté de ne pas accroître l'endettement et de conserver un niveau de qualité des services offerts aux habitants sur notre territoire, je vous propose, grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, de ne pas procéder à l'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2022.

Conformément à la Loi n° 92-125 du 6 février 1992, j'ouvre le débat sur le rapport des orientations budgétaires (Art. L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce débat, au sein de notre Conseil Municipal va définir les grandes orientations du projet de budget 2022. Pour permettre la tenue de ce débat, un rapport relatif aux orientations budgétaires sera annexé à la présente convocation.

Le maire,
Michel PAPIN

